

**cndp**  
Commission  
particulière

du débat public  
**Eolien en Mer**  
**Fécamp**

Du 20 mars au 20 juillet 2013

# Compte rendu

établi par la commission  
particulière du débat public



12 septembre 2013





**Ce compte rendu est établi par le président  
et les membres de la commission particulière du  
débat public sur le projet de parc éolien en mer de  
Fécamp.**



Olivier Guérin,  
président de la CPDP



Joëlle Fodor



Dominique Planchon



Alain Capmas



Jean-Paul Escande

Avec le concours d'Emma Bothorel, secrétaire générale, Éric Bonté, secrétaire général adjoint, Cécile Augereau, responsable communication, et des prestataires Eclectic Experience et Campardou communication.

Création graphique et maquette : Campardou communication.  
Photos : Laurent Critot.

Septembre 2013

# SOMMAIRE

<b>Avant-propos</b>	<b>p7</b>
<b>Partie I - La préparation, l'organisation et le déroulement du débat</b>	<b>p9</b>
<b>1. La préparation du débat public</b>	<b>p10</b>
<b>1.1 La saisine par le maître d'ouvrage et la décision de la CNDP</b>	<b>p10</b>
1.1.1 <i>La saisine de la CNDP par le maître d'ouvrage</i>	<i>p10</i>
1.1.2 <i>La décision de la CNDP</i>	<i>p10</i>
<b>1.2 La commission particulière du débat public Éolien en mer de Fécamp (CPDP)</b>	<b>p11</b>
1.2.1 <i>La nomination de la CPDP</i>	<i>p11</i>
1.2.2 <i>Le secrétariat général</i>	<i>p11</i>
1.2.3 <i>Le choix des prestataires</i>	<i>p12</i>
<b>1.3 Les premières étapes de la mission de la CPDP</b>	<b>p12</b>
1.3.1 <i>Les entretiens préalables avec les acteurs du débat public</i>	<i>p12</i>
1.3.2 <i>L'élaboration du calendrier et des modalités du débat public</i>	<i>p12</i>
1.3.3 <i>Le suivi de la rédaction du dossier et de la synthèse du maître d'ouvrage</i>	<i>p13</i>
1.3.4 <i>Le suivi de la rédaction de la contribution RTE</i>	<i>p13</i>
<b>2. La stratégie d'information et de communication de la CPDP</b>	<b>p14</b>
<b>2.1 Les outils d'information de la CPDP</b>	<b>p14</b>
2.1.1 <i>Le dossier, la synthèse du maître d'ouvrage et la contribution RTE</i>	<i>p14</i>
2.1.2 <i>Les études du maître d'ouvrage</i>	<i>p14</i>
2.1.3 <i>Les journaux du débat</i>	<i>p14</i>
2.1.4 <i>Les panneaux d'exposition</i>	<i>p15</i>
2.1.5 <i>Le compte rendu et le bilan</i>	<i>p15</i>
2.1.6 <i>Le site Internet</i>	<i>p16</i>
<b>2.2 La campagne de communication</b>	<b>p19</b>
2.2.1 <i>Le choix d'une identité visuelle</i>	<i>p19</i>
2.2.2 <i>Avant le débat</i>	<i>p20</i>
2.2.3 <i>Pendant le débat</i>	<i>p22</i>
2.2.4 <i>Après le débat</i>	<i>p23</i>
<b>2.3 Le plan média</b>	<b>p23</b>
2.3.1 <i>La stratégie presse</i>	<i>p23</i>
2.3.2 <i>Le débat dans les médias</i>	<i>p23</i>



# SOMMAIRE

<b>3. Les moyens de participation du public</b>	<b>p24</b>
<b>3.1 Les réunions publiques</b>	<b>p24</b>
3.1.1 <i>Les différents types de réunions publiques</i>	p24
3.1.2 <i>Le déroulement d'une réunion publique</i>	p25
3.1.3 <i>Les verbatim et les synthèses</i>	p25
3.1.4 <i>La mobilisation</i>	p26
<b>3.2 Les espaces d'expression du site Internet</b>	<b>p27</b>
3.2.1 <i>Les questions-réponses</i>	p27
3.2.2 <i>Les avis au sein du forum de discussion</i>	p28
3.2.3 <i>Les contributions et les cahiers d'acteur</i>	p28
<b>Partie II - Les enseignements du débat</b>	<b>p31</b>
<b>1. Le contexte : un débat singulier</b>	<b>p32</b>
<b>1.1 Une concertation approfondie avec les acteurs du territoire</b>	<b>p32</b>
<b>1.2 L'appel d'offres de l'État</b>	<b>p32</b>
<b>1.3 Un débat sur la transition énergétique sans grande visibilité</b>	<b>p33</b>
<b>1.4 L'organisation du débat</b>	<b>p33</b>
1.4.1 <i>L'enseignement des rencontres avec les acteurs</i>	p33
1.4.2 <i>Quatre débats concomitants, mais des problématiques d'abord locales</i>	p34
1.4.3 <i>Le raccordement électrique</i>	p34
<b>1.5 Le regard de la CPDP sur le déroulement du débat</b>	<b>p34</b>
<b>2. Ce que la CPDP retient du débat</b>	<b>p35</b>
<b>2.1 Energies renouvelables : les interrogations du public</b>	<b>p35</b>
2.1.1 <i>La transition énergétique</i>	p35
2.1.2 <i>Les caractéristiques techniques</i>	p36
2.1.3 <i>La question de l'intermittence et des centrales thermiques</i>	p37
2.1.4 <i>Le démantèlement du parc et son devenir après exploitation</i>	p38
<b>2.2 Une nouvelle filière industrielle génératrice d'emplois</b>	<b>p39</b>
2.2.1 <i>Le projet, c'est d'abord une nouvelle filière industrielle</i>	p39
2.2.2 <i>Un projet générateur d'emplois</i>	p40
2.2.3 <i>Les emplois d'insertion</i>	p41
2.2.4 <i>Les formations</i>	p42
<b>2.3 Aspects financiers du projet : des précisions demandées</b>	<b>p42</b>
2.3.1 <i>L'intérêt socio-économique du projet : investissement et rentabilité</i>	p42
2.3.2 <i>Le prix de revient et le coût de rachat</i>	p43
2.3.3 <i>La tarification</i>	p44
2.3.4 <i>Les retombées économiques régionales et locales</i>	p44

# SOMMAIRE

<b>2.4 Paysages, biodiversité, pêche et raccordement : les préoccupations du public</b>	<b>p45</b>
2.4.1 <i>La visibilité du parc</i>	p45
2.4.2 <i>Le tourisme</i>	p46
2.4.3 <i>La sauvegarde de la biodiversité et de l'environnement</i>	p47
2.4.4 <i>Les pêcheurs, professionnels et usagers de la mer</i>	p48
<b>2.5 La concertation après le débat</b>	<b>p51</b>
<b>Conclusion</b>	<b>p53</b>
<b>Annexes</b>	<b>p55</b>
// <b>Annexe 1</b> <b>Décision de la CNDP d'organiser un débat public, séance du 4 juillet 2012</b>	<b>p56</b>
// <b>Annexe 2</b> <b>Éthique et déontologie des membres des commissions particulières     du débat public</b>	<b>p57</b>
// <b>Annexe 3</b> <b>Liste des acteurs rencontrés par la CPDP en préparation du débat public</b>	<b>p58</b>
// <b>Annexe 4</b> <b>Décision de la CNDP d'approuver le calendrier et les modalités     du débat public, séance du 6 février 2013</b>	<b>p63</b>
// <b>Annexe 5</b> <b>Calendrier des réunions publiques</b>	<b>p64</b>
// <b>Annexe 6</b> <b>Liste des cahiers d'acteur</b>	<b>p65</b>
// <b>Annexe 7</b> <b>Retombées dans la presse</b>	<b>p66</b>
// <b>Annexe 8</b> <b>Budget du débat public</b>	<b>p68</b>
// <b>Annexe 9</b> <b>Enquête de notoriété</b>	<b>p69</b>





# Avant-propos

Lors de sa séance du 4 juillet 2012, la Commission nationale du débat public (CNDP) a décidé d'organiser un débat public sur le projet de parc éolien en mer au large de Fécamp. Porté par la société Eoliennes Offshore des Hautes Falaises, maître d'ouvrage du projet, dont les actionnaires sont Éolien Maritime France (détenue par EDF Energies Nouvelles France, filiale à 100% du Groupe EDF, et DONG Energy, société danoise) et wpd Offshore, société allemande, ce projet est composé de 83 éoliennes situées entre 13 et 22 km au large des côtes et présente une capacité de production de 498 MW, pour un coût de 2 milliards d'euros. Alstom serait le fournisseur du maître d'ouvrage pour les éoliennes du projet.

La commission particulière du débat public publie ce compte rendu, dont la première partie est consacrée à la préparation et à l'organisation du débat. Les enseignements du débat sont développés dans la seconde partie. La commission s'est attachée à rester objective et neutre lors de la rédaction de ce document.

Olivier Guérin,

*Président de la commission particulière du débat public sur le projet de parc éolien en mer de Fécamp.*







# Partie I

## La préparation, l'organisation et le déroulement du débat

# 1. La préparation du débat public

## 1.1 La saisine par le maître d'ouvrage et la décision de la CNDP

### 1.1.1 La saisine de la CNDP par le maître d'ouvrage

La Commission nationale du débat public (CNDP) a été saisie, le lundi 11 juin 2012 par Éolien Maritime France, du projet éolien en mer de Fécamp. En effet, à la suite de l'appel d'offres lancé par l'État le 11 juillet 2011, Éolien maritime France, consortium regroupant EDF EN et DONG Energy Wind, a été désigné le 23 avril 2012 comme lauréat sur le site de Fécamp. Éolien Maritime France est associé pour ce projet à wpd Offshore.

Pour la réalisation de ce projet, le consortium a créé une société nouvelle, Éoliennes Offshore des Hautes Falaises, et a obtenu le transfert de maîtrise d'ouvrage au bénéfice de cette société de projet, filiale d'Éolien Maritime France et de wpd Offshore.

### 1.1.2 La décision de la CNDP

Suite à cette saisine, le 4 juillet 2012, la Commission nationale du débat public, considérant :

- « l'intérêt national du projet en raison de la disposition de la loi n°2009-970 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement fixant à au moins 23% la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique nationale d'ici 2020 et l'objectif de l'arrêté du 15 décembre 2009 relatif à la programmation pluriannuelle des investissements de production de l'électricité fixant à 6000 MW les installations éoliennes en mer et d'énergies marines à l'horizon 2020 »,
- « les impacts du projet sur l'environnement, l'avifaune, les mammifères marins, la visibilité et le paysage »,
- « les enjeux socio-économiques du projet, en raison de l'activité générée pendant la construction du parc et la création d'une filière industrielle et de ses impacts sur la navigation maritime, la pêche et le tourisme »,

a décidé d'organiser un débat public sur le projet de parc éolien en mer de Fécamp, débat dont elle a confié l'animation à une commission particulière du débat public (CPDP).

### La concomitance de quatre débats sur des projets de parcs éoliens en mer

La CNDP a été saisie, outre celui de Fécamp, de trois autres projets de parcs éoliens en mer, retenus dans le cadre du premier appel d'offres de l'État : à Saint-Nazaire<sup>1</sup> (Loire-Atlantique), à Courseulles-sur-Mer<sup>2</sup> (Calvados) et à Saint-Brieuc<sup>3</sup> (Côtes-d'Armor). Ces projets ont également fait l'objet de débats publics, organisés par trois autres commissions particulières, en toute indépendance.

La Commission nationale du débat public (CNDP) a suivi attentivement la préparation de ces quatre débats publics. Elle a veillé à ce qu'ils se déroulent pendant la même période, de mars à juillet 2013. Cependant, aucune réunion publique ni aucun cahier d'acteur commun n'ont été réalisés.

Ces débats ont succédé à un premier débat public, organisé en 2010, sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes, au large du Tréport et de Mers-les-Bains, dont les archives restent accessibles sur le site Internet du débat<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Pour accéder aux archives du débat public sur le projet de parc éolien en mer de Saint-Nazaire, consultez le site Internet du débat : [www.debatpublic-eolienmer-saint-nazaire.org](http://www.debatpublic-eolienmer-saint-nazaire.org)

<sup>2</sup> Pour accéder aux archives du débat public sur le projet de parc éolien en mer de Courseulles-sur-Mer, consultez le site Internet du débat : [www.debatpublic-eolien-en-mer-courseulles.org](http://www.debatpublic-eolien-en-mer-courseulles.org)

<sup>3</sup> Pour accéder aux archives du débat public sur le projet de parc éolien en mer de Saint-Brieuc, consultez le site Internet du débat : [www.debatpublic-eoliennesenmer22.org](http://www.debatpublic-eoliennesenmer22.org)

<sup>4</sup> Pour accéder aux archives du débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes, consultez le site Internet du débat : [www.debatpublic-eolien-en-mer.org](http://www.debatpublic-eolien-en-mer.org)



## 1.2 La commission particulière du débat public Éolien en mer de Fécamp (CPDP)

### 1.2.1 La nomination de la CPDP

La Commission nationale du débat public a nommé la commission particulière du débat public, chargée de préparer et d'animer le débat. C'est une instance indépendante, dont le siège a été installé 13 quai Bérigny à Fécamp, dès l'ouverture du débat.

Olivier Guérin, magistrat honoraire, a été désigné par la CNDP, le 4 juillet 2012, président de la CPDP.

Ont été nommés par la CNDP, le 5 septembre 2012, comme membres de la CPDP :



- Joëlle Fodor, urbaniste ;
- Dominique Planchon, directrice honoraire du Sénat ;
- Alain Capmas, ingénieur-physicien ;
- Jean-Paul Escande, médecin et universitaire.

Les membres forment une équipe composée de profils aux compétences complémentaires. Ils n'ont pas de lien avec le maître d'ouvrage ni avec aucune autre partie prenante du projet. Chacun s'engage à respecter le « code d'éthique et de déontologie » mis en place par la CNDP, qui insiste sur leur indépendance ainsi que sur leur devoir de neutralité et de réserve.

La commission particulière organise le débat public en veillant à être fidèle à trois grands principes :

- La transparence : la CPDP s'engage à ce que l'information sur le projet soit accessible, complète et objective. Elle s'assure que le maître d'ouvrage apporte une réponse à toutes les questions posées.
- L'équivalence : la CPDP garantit à tous le droit de participer et de s'exprimer quels que soient son statut et sa représentativité.
- L'argumentation : la CPDP veille à ce que l'ensemble des positions exprimées soient argumentées.

Afin de préparer le débat public, la commission particulière s'est réunie tous les quinze jours à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2012. Tous les documents du débat ont été vérifiés par ses membres. Ensuite, au cours du débat, ces derniers ont assuré à tour de rôle l'animation des réunions publiques.

### 1.2.2 Le secrétariat général

La CPDP est accompagnée d'un secrétariat général chargé de préparer et de mettre en œuvre ses décisions.

Dès sa nomination, le président de la CPDP, Olivier Guérin, a recruté Emma Bothorel, en qualité de secrétaire générale. Le choix a ensuite été fait d'étoffer l'équipe afin de mieux assurer certaines missions en interne et de coordonner les prestations externes de nature technique. Ainsi, ont été recrutés, en tant que secrétaire général adjoint, Eric Bonté, et comme responsable de la communication, Cécile Augereau.

### 1.2.3 Le choix des prestataires

Le maître d'ouvrage est tenu par la loi de prendre en charge le coût du débat public, à l'exception des indemnités et défraiements des membres de la CPDP, pris en charge par la CNDP.

Concernant le choix des prestataires, un appel d'offres a été réalisé, en conformité avec la réglementation des achats applicable au maître d'ouvrage. Il a associé les activités de communication (conception des outils de communication, impression et diffusion) et de logistique (support de la commission et réunions publiques).

Les prestataires de la CPDP retenus pour les volets logistique et graphique, dans le cadre de ces marchés publics en procédures simplifiées conclus avec la société Éoliennes Offshore des Hautes Falaises sont :

- CDV Événements : direction de projet, supervision et organisation logistique et technique des réunions publiques.
- Campardou Conseil : coordination de la communication et conception graphique des documents de la CPDP.

S'agissant du site Internet du débat, sa réalisation et son animation ont été assurées par :

- ALEAUR : création et adaptation graphique du site Internet.
- Eclectic Experience : mise en place, animation et modération du site Internet.

## 1.3 Les premières étapes de la mission de la CPDP

### 1.3.1 Les entretiens préalables avec les acteurs du débat public

Le président de la CPDP a mené des entretiens préalables au débat dès le mois de septembre. La CPDP s'est efforcée de rencontrer les acteurs qui avaient participé à la concertation préalable engagée par le maître d'ouvrage ou qui étaient connus pour l'intérêt qu'ils portaient au projet, aux énergies renouvelables ou à l'environnement.

L'objectif était aussi de mobiliser ces personnes en tant que relais de communication. Figure en annexe la liste des personnes rencontrées : parmi elles, élus, responsables administratifs, économiques et associatifs. Une centaine d'entretiens ont été réalisés jusqu'à l'ouverture du débat.

Les associations ont également été invitées, dans les locaux de la CPDP à Fécamp, à une réunion d'information sur le débat public, le mardi 26 novembre 2013. Il est ressorti de cette réunion un vif intérêt des associations pour le projet mais aussi un manque de données sur ce dernier. La réunion, à l'origine consacrée à l'organisation et au déroulement du débat public, a vite évolué en réunion d'information sur le projet.

### 1.3.2 L'élaboration du calendrier et des modalités du débat public

Suite aux entretiens préalables et aux réunions de travail, la CPDP a présenté son projet de calendrier et de modalités du débat devant la CNDP. Lors de sa séance du mercredi 6 février 2013, celle-ci a approuvé les modalités proposées pour l'organisation du débat, dont les dates ont été fixées du 20 mars 2013 au 20 juillet 2013.

La CPDP a décidé l'organisation de huit réunions publiques : une réunion d'ouverture, une réunion générale, cinq réunions thématiques et une réunion de clôture.

Un atelier thématique destiné aux scolaires des lycées et collèges Fécampoïsis a également été mis en place.



### 1.3.3 Le suivi de la rédaction du dossier et de la synthèse du maître d'ouvrage

Les documents indispensables au déroulement du débat public sont ceux provenant du maître d'ouvrage : le dossier et la synthèse du maître d'ouvrage. Ce sont eux qui présentent le projet soumis au débat et servent de base de discussion.

Les mois d'octobre 2012 à janvier 2013 ont principalement été consacrés à la réalisation de ces documents.

La CPDP a assisté à plusieurs présentations du maître d'ouvrage sur les différentes thématiques du dossier et a procédé à plusieurs lectures des versions successives du document.

Elle a fait part de ses remarques au maître d'ouvrage et s'est assurée que le dossier qui serait présenté comporte tous les éléments d'information nécessaires, dans un langage accessible à tous.

La commission a notamment demandé au maître d'ouvrage de préciser les retombées en termes d'emplois, les objectifs et le fonctionnement de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) et les sources des rapports et études auxquels il était fait référence.

Lors de sa séance du 6 février 2013, la Commission nationale a examiné les projets de dossier et synthèse du débat et a considéré qu'ils étaient suffisamment complets pour être soumis au débat public.

### 1.3.4 Le suivi de la rédaction de la contribution RTE

Lorsque la CNDP a décidé d'organiser un débat public sur le projet de parc éolien en mer de Fécamp, le mercredi 4 juillet 2012, elle a exigé que les aménagements connexes (raccordement au réseau électrique national et installations portuaires), qui ont des impacts significatifs sur l'environnement, soient explicités dans le dossier du débat.

En complément du dossier et de la synthèse du maître d'ouvrage, une contribution rédigée par Réseau de transport d'électricité (RTE) a été réalisée. En coordination avec la Commission nationale du débat public, de nombreuses rencontres ont été organisées avec RTE afin de permettre à la CPDP de faire part de ses remarques. La CPDP a en particulier souhaité que l'aire d'étude du raccordement soit représentée.

Lors de sa séance du 6 février 2013, la Commission nationale a examiné le projet de contribution RTE et a considéré qu'il était suffisamment complet pour être présenté lors du débat public.

#### L'exposition des photomontages

*En étroite collaboration avec la CPDP, le maître d'ouvrage a fait réaliser 43 photomontages permettant de visualiser le projet depuis différents points du littoral.*

*Ces photomontages, consultables sur le site Internet du débat public<sup>5</sup>, ont été conçus pour permettre au public de se faire une idée de la visibilité du parc éolien en mer depuis la côte.*

*La CPDP a ensuite sélectionné 13 photomontages (format 280 cm x 42 cm) destinés à être exposés lors de toutes les réunions publiques.*



<sup>5</sup> Pour accéder aux photomontages, consultez le lien suivant : <http://www.debatpublic-eolienmer-fecamp.org/projet/etudes-maitreouvrage.html#photomontages>

## 2 La stratégie d'information et de communication de la CPDP

### 2.1 Les outils d'information de la CPDP

#### 2.1.1 Le dossier, la synthèse du maître d'ouvrage et la contribution RTE

Pendant la période de préparation du débat public, la commission a procédé à l'élaboration de toutes les modalités d'organisation du débat (nombre de réunions, calendrier, choix des villes des réunions...).

Elle a également assuré le suivi de la rédaction définitive du dossier du maître d'ouvrage et de sa synthèse, tous deux édités sous la propre charte graphique de ce dernier.

Le document comporte 110 pages et est accompagné d'une synthèse. Il est complété par la contribution RTE.

Ces documents, disponibles dès le lancement du débat public sur le site Internet du débat, [www.debatpublic-eolienmer-fecamp.org](http://www.debatpublic-eolienmer-fecamp.org), ont également été envoyés par courrier, sur simple demande par téléphone ou *via* le formulaire en ligne sur le site Internet du débat public.

#### 2.1.2 Les études du maître d'ouvrage

Dans le cadre de la préparation du projet, le maître d'ouvrage a fait réaliser plusieurs études par des cabinets d'étude extérieurs. Ces études, dont la liste est disponible dans le dossier du maître d'ouvrage, ont été versées au débat et sont disponibles sur le site de la CPDP.

Cependant, le maître d'ouvrage a considéré que certaines études devaient rester confidentielles en raison de la proximité de la zone du Tréport qui est intégrée dans un nouvel appel d'offres. En effet, elles pourraient être utilisées par un concurrent. Dans ce cas, seule une synthèse des études est présentée.

Pendant le débat, le public a manifesté son intérêt pour ces documents et a demandé, pour toutes les études, la mise en ligne de leurs protocoles et de l'intégralité de leurs résultats.

#### 2.1.3 Les journaux du débat

Au cours du débat public, trois journaux ont été diffusés pour relater l'actualité du débat, à son début, à mi-parcours puis à sa clôture.

**Le journal numéro 1**, édité à 31000 exemplaires en mars 2013, a eu pour objet de présenter le débat, ses objectifs, les moyens d'information et de participation du public, et le calendrier des réunions publiques. Il comprenait également une partie rédigée par le maître d'ouvrage présentant une synthèse technique du projet.

Traditionnellement, le journal du débat comprend uniquement des informations sur le débat lui-même et est diffusé accompagné de la synthèse du dossier du maître d'ouvrage. En accord avec la société Éoliennes Offshore des Hautes Falaises, la commission a fait le choix de regrouper, dans le journal numéro 1, ces deux informations afin de disposer d'un document unique et complet, limitant ainsi les coûts d'impression et de diffusion.

En amont du débat, le journal numéro 1 a été distribué dans l'ensemble des boîtes aux lettres des communes situées dans le périmètre d'emprise du projet, soit 21 734 boîtes aux lettres.



**Le journal numéro 2** a été diffusé à mi-débat, uniquement sur le site Internet de la CPDP. Ce document a permis de faire le point sur les quatre premières réunions publiques. Composé d'interviews, ce journal a apporté les témoignages de membres du public, de la CPDP et du maître d'ouvrage sur les premières réunions. Il a mis en lumière les questions traitées au cours de chacune de ces réunions et les enseignements tirés des échanges avec le public. Le programme des cinq réunions suivantes y était mentionné.

**Le journal numéro 3**, édité pour la réunion de clôture, a livré de manière synthétique les grands enseignements du débat public.

Consultable sur le site du débat, ce numéro a également été envoyé par courrier au public en ayant fait la demande.

Enfin, le journal numéro 3 est diffusé avec le compte rendu et le bilan du débat public.

### 2.1.4 Les panneaux d'exposition

Pour mieux diffuser dans l'espace public l'information sur le débat, un jeu de panneaux d'exposition a été conçu. Trois panneaux rédigés par la CPDP, mentionnant les objectifs du débat, les missions de la commission et le calendrier des réunions publiques, accompagnaient six panneaux du maître d'ouvrage, présentant le projet de parc éolien en mer de Fécamp et ses enjeux.



Une exposition était installée dans le hall de chaque salle de réunion. Par ailleurs, quatre jeux ont servi pour communiquer dans les lieux d'accueil des mairies. Un jeu de panneaux d'exposition a été proposé à chacune des mairies du territoire concerné. Une exposition itinérante a ainsi été mise en place. La communauté de communes et la ville de Fécamp ont eu la possibilité d'en bénéficier de manière permanente tout au long du débat.

La commission souhaitant également sensibiliser un public jeune, elle a proposé l'exposition à certains établissements scolaires du territoire (collège Georges Cuvier, collège Paul Bert, collège privé La Providence, lycée Guy de Maupassant). La commission les remercie pour leur coopération.

### 2.1.5 Le compte rendu et le bilan

Dans les deux mois qui ont suivi la clôture du débat, la CPDP a établi le compte rendu du débat, qui consigne et rapporte fidèlement les points de vue exprimés et les questions soulevées lors du débat public. Parallèlement, le président de la CNDP en rédige le bilan. Ces deux documents ont été édités le lundi 9 septembre 2013 afin d'être présentés à la conférence de presse de clôture du débat le jeudi 12 septembre 2013.

Au plus tard, trois mois après la publication du compte rendu et du bilan, le maître d'ouvrage publiera sa décision sur la suite donnée au projet.

### 2.1.6 Le site Internet

Le site Internet du débat [www.debatpublic-eolienmer-fecamp.org](http://www.debatpublic-eolienmer-fecamp.org) a été mis en place en poursuivant un double objectif :

- informer le public en lui donnant accès à l'ensemble des ressources documentaires disponibles sur le projet et le débat ;
- offrir au public des modalités de participation complémentaires à la tenue de réunions publiques.

Ainsi, la commission a souhaité que le site soit un véritable lieu d'expression du public et de débat (voir à ce sujet la section consacrée aux espaces d'expression en 3.2).

Le site a été ouvert le 12 mars 2013, à l'occasion de la conférence de presse de lancement du débat, afin de mettre à disposition du public les documents du maître d'ouvrage et de présenter la mission des organisateurs du débat, la CNDP et la CPDP. Trois espaces d'expression (le forum de discussion, l'espace questions-réponses et la rubrique « contributions et cahiers d'acteur ») ont été activés à l'ouverture officielle du débat, le 20 mars 2013, pour être fermés le 20 juillet 2013, à la clôture du débat.

Les archives du site seront consultables pendant au moins cinq ans après la clôture du débat.

La CPDP a organisé le site dans l'objectif de faciliter l'appréhension du projet et du débat lui-même. Les ressources documentaires suivantes peuvent y être consultées :

- une présentation du débat et de son organisation (objectifs et principes, fonction et composition de la commission, moyens d'information et de participation proposés au public) ;
- les documents édités par la CPDP (journaux du débat, lettres électroniques) ;
- les documents du maître d'ouvrage (dossier du débat et sa synthèse, vidéo de présentation du projet, synthèses d'études ou études en intégralité<sup>6</sup>) et de RTE (document sur le raccordement) ;
- des liens ou documents complémentaires émanant d'autres organismes (sur la politique énergétique française, l'éolien en mer ou encore la contribution au service public de l'électricité).

Le calendrier des réunions publiques était présenté dès la page d'accueil, à l'aide d'une carte interactive permettant de repérer immédiatement la prochaine réunion et d'accéder aux informations pratiques (horaires, lieux des réunions, plans d'accès).

À l'issue de chaque réunion ont été publiées ses archives : un résumé des principaux thèmes et questions abordés, l'intégralité des supports de présentation des intervenants, la retranscription intégrale de la réunion et sa synthèse, les archives audio ou le cas échéant vidéo<sup>7</sup>, ainsi qu'une sélection de photos.

Le compte rendu ainsi que le bilan du débat sont également publiés sur le site du débat. La décision du maître d'ouvrage, qui n'est pas connue à l'heure de la rédaction de ce document, y sera également diffusée dès qu'elle sera communiquée.



<sup>6</sup> Le maître d'ouvrage a considéré que certaines études devaient rester confidentielles en raison de la proximité des zones de Fécamp et du Tréport qui fait l'objet d'un nouvel appel d'offres. Il a estimé qu'elles pouvaient être utilisées par un concurrent. Dans ce cas, il a proposé de diffuser seulement une synthèse de l'étude.

<sup>7</sup> La réunion d'ouverture a été filmée, ce qui a permis d'en publier les archives intégrales en vidéo. Les réunions du 14 et du 24 mai ont été filmées dans le cadre d'un documentaire, des extraits vidéo sont disponibles.



Au-delà de ces informations, la CPDP a mis en œuvre divers outils de participation du public afin de favoriser non seulement l'expression des divers points de vue, mais aussi la discussion entre les internautes (voir la section 3.2 pour une analyse de l'expression en ligne).

Un forum de discussion permettait aux internautes de s'exprimer librement sur le projet ou sur le débat, alors qu'une autre rubrique était consacrée aux contributions et cahiers d'acteur, présentant des points de vue particulièrement argumentés et portant sur le projet dans sa globalité. Toutes ces expressions étaient ouvertes aux commentaires des internautes. Ceux-ci avaient également la possibilité de poser des questions au maître d'ouvrage, à RTE ou à la CPDP, respectivement sur le projet de parc éolien, son raccordement au parc électrique ou sur le débat. La CPDP s'est assurée que des réponses complètes et cohérentes étaient apportées à chacun des participants. De même, elle a demandé des compléments de réponse à d'autres acteurs pour les questions qui dépassaient les compétences du maître d'ouvrage, de RTE ou de la CPDP (voir 3.2).

Il a été demandé aux participants au débat en ligne de préciser leurs nom, prénom, lieu de résidence et adresse électronique afin que le débat se déroule dans un cadre transparent. Ces données ont été publiées, à l'exception de l'adresse électronique, mais elles ne sont pas indexées par les moteurs de recherche courants (Google, Yahoo, ...). La CPDP a refusé les questions, avis et/ou contributions des personnes qui n'ont pas souhaité déclinier leur identité.

Les internautes pouvaient être informés des dernières publications et informations du débat public mises en ligne, en suivant un fil d'actualités présenté dès la page d'accueil. Il était accompagné d'un encart présentant les dernières expressions en ligne (avis, questions, réponses, contributions, cahiers d'acteur ou commentaires). Par ailleurs, un moteur de recherche était proposé, ainsi que plusieurs outils permettant de partager des pages du site sur différents réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Google+).

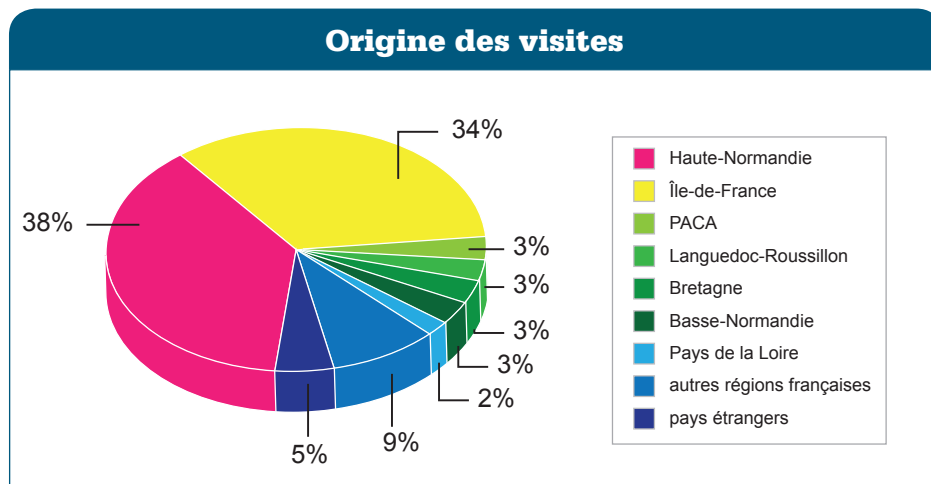
Entre l'ouverture du débat le 20 mars et sa clôture le 20 juillet 2013, le site Internet a comptabilisé 9 716 connexions, provenant de 5 305 visiteurs uniques, soit environ 80 visites par jour. La durée moyenne de navigation sur le site était de 2 min 45 ; 38% des visites dont nous connaissons la provenance viennent de Haute-Normandie et 34% d'Ile-de-France<sup>8</sup>.



**Nombre de pages vues par jour, du 20 mars au 20 juillet 2013.**

Parmi les pages les plus consultées, la page d'accueil du site arrive en tête (29%), suivie des archives des réunions publiques, du forum de discussion, des questions-réponses, des contributions et cahiers d'acteur. Les études du maître d'ouvrage, les autres documents et études ainsi que les rubriques présentant le débat public et ses organisateurs ont suscité un moindre intérêt. Les pages liées à l'expression du public (les réunions publiques, les espaces d'expression) sont donc celles dont s'emparent le plus les internautes.

<sup>8</sup> Source des statistiques : Google Analytics.



### La lettre électronique, un mode de diffusion en direct

Tout au long du débat, les internautes ont pu s'abonner à la lettre électronique rédigée par la CPDP. Celle-ci a choisi de communiquer par ce biais afin de tenir le public informé de l'actualité du débat en amont de chaque réunion publique.

Les lettres décrivaient la réunion passée, annonçaient les réunions à venir, présentaient les derniers documents mis en ligne et rappelaient les moyens d'information et d'expression mis à disposition du public.

Par le biais de ce support, la commission a aussi souhaité valoriser les interventions sur le site Internet, en y faisant un rappel des dernières expressions en ligne (avis, questions, réponses). Les lettres électroniques ont été conçues pour permettre au public d'accéder à un premier niveau d'information pouvant être approfondi par le biais de liens vers le site Internet de la CPDP. Cela a d'ailleurs favorisé la lecture des documents mis en ligne sur le site.

Dix lettres électroniques ont été envoyées pendant la période du débat public. À la fin du débat, elle était diffusée à près de 350 personnes.

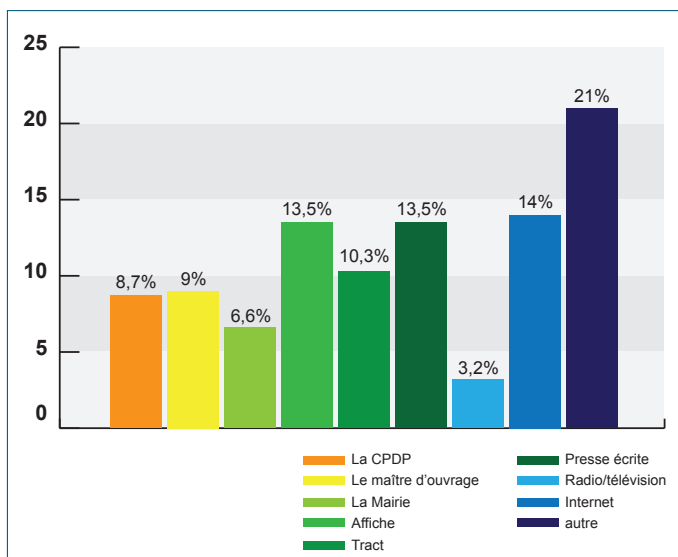


### 2.2 La campagne de communication

Une importante campagne de communication a accompagné le débat. Elle visait à en faire connaître les objectifs auprès du grand public, des institutionnels et des acteurs locaux. Elle a aussi permis d'informer de la tenue de chacune des réunions et de mobiliser le public. La plupart des outils mis en place ont été maintenus durant les 4 mois de débat.

Lors des 8 réunions publiques du débat, la commission a mené une enquête de notoriété. Elle a permis de connaître la provenance géographique des participants, et d'évaluer la performance des modes d'information utilisés pendant la période du débat. 378 personnes ont été interrogées, soit près du tiers des participants aux réunions.

On constate que le public des réunions était surtout originaire de la ville où se tenait la réunion (44,5%) ou du département (46,5%).



Concernant les modes d'information du public, les résultats montrent que le public a été informé de façon très diverse. Parmi les moyens cités, 17,7% des participants ont été directement informés de la tenue des réunions par la CPDP ou le maître d'ouvrage. Suivent les médias, enregistrant 16,7% des réponses. Arrivent ensuite Internet avec 14%, l'affichage (13,5%) et le tractage (10,3%). Ces résultats révèlent qu'il existe une complémentarité entre les différents supports utilisés pendant la période du débat.

Par ailleurs, cette enquête a révélé que 62% des participants avait consulté le site Internet du débat avant la réunion.

#### 2.2.1 Le choix d'une identité visuelle

La commission a souhaité donner une identité visuelle commune à l'ensemble des documents et a tenu à ce que les différents outils de communication se distinguent bien de ceux des autres débats se déroulant pendant la même période. Il a également été jugé impératif que ces supports de communication soient différenciables des documents émanant du maître d'ouvrage.

Au travers de son identité visuelle, la commission a souhaité apparaître accessible en favorisant un sentiment de proximité avec le public. La notion de débat est illustrée par les personnages, des silhouettes au tracé naïf.

L'éolienne, élément emblématique du projet, associée à la lettre « i » du mot « éolien », rappelle le domaine d'intervention du projet. La mer, référence permanente et implicite, est, quant à elle, représentée par des vagues en pointillés soulignant les éoliennes.



### 2.2.2 Avant le débat

Au cours de la phase de préparation du débat, la commission particulière a conçu un certain nombre de supports d'information qui ont été diffusés sur le territoire concerné afin d'annoncer la tenue du débat, le calendrier des réunions publiques, les modalités d'information et de participation ainsi que la teneur du projet. Une importante campagne de communication a été réalisée durant la quinzaine précédant l'ouverture du débat public sur l'ensemble du territoire concerné.

La commission a choisi de reprendre pour périmètre de communication principal, le territoire ciblé lors de la concertation préalable ayant eu lieu dès 2007. Ce territoire, compris dans le périmètre de co-visibilité du projet, englobe les communes de bord de mer des communautés de communes de Criquetot-l'Esneval, de Fécamp et de Valmont. La communication a été élargie aux communes dans les terres, en particulier pour les enjeux économiques que le projet recèle.

La commission a eu recours à de nombreux outils pour sensibiliser le grand public. Cette communication a eu prioritairement pour cible : les habitants du territoire concerné par le projet, notamment ceux de la zone littorale ainsi que les acteurs institutionnels.

Un grand nombre d'actions ont été définies :

<b>Les différentes cibles de la campagne de communication et les outils employés pour les informer</b>	
<b>Les résidents</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Boîtage</li><li>• Tractage</li><li>• Affichage dans les lieux publics (commerces, lieux à forte fréquentation, mairies...)</li><li>• Radio</li><li>• Presse</li></ul>
<b>Les institutionnels</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mailing</li><li>• Presse spécialisée</li></ul>
<b>Les acteurs locaux</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mailing</li><li>• Remise de documents en direct</li></ul>

#### **Une distribution dans les boîtes aux lettres à destination des résidents sur le territoire du projet**

Le journal du débat n°1 a été distribué dans l'ensemble des boîtes aux lettres des communes situées dans le périmètre ciblé. 21 734 documents au total ont été diffusés entre le 12 et le 15 mars 2013, dans 30 communes du territoire des Hautes Falaises. Ce type d'opération rencontre d'assez bons résultats en zone rurale. Des opérations de boîtage complémentaires ont été également réalisées par les collectivités en dehors de la période citée plus haut. Nous les remercions de leur soutien.

#### **Des opérations de tractage**

Un tract (tirage à 1500 exemplaires), comportant le visuel du débat et le calendrier des réunions publiques, a été édité pour annoncer le déroulement de chacune des réunions publiques et favoriser la participation locale. Il a été diffusé dans les marchés, centres commerciaux, et chez les commerçants.

#### **De l'affichage de proximité**

Des affiches génériques ont été éditées et placées dans des lieux de passage du public sur l'ensemble du territoire ciblé. Les commerces ont ainsi grandement participé à la campagne de communication en amont du débat.



### De l'affichage urbain

La commission a réservé des réseaux d'affichages urbains afin d'assurer la notoriété du débat public. Des affiches génériques du débat ont ainsi été installées sur des panneaux de 12 m<sup>2</sup>, 8 m<sup>2</sup> et 2 m<sup>2</sup> dans le centre-ville de Fécamp. Près de 50 panneaux publicitaires ont informé le public de la tenue du débat.

### Des partenariats avec les collectivités

La commission a diffusé auprès des collectivités un formulaire pour qu'elles puissent commander, en quantités nécessaires, les documents du débat destinés à une distribution au grand public. Plus de 9000 journaux du débat leur ont ainsi été livrés. Des affiches dans différents formats (du 12 m<sup>2</sup> au A5) leur étaient aussi proposées. Environ 2000 affiches génériques et affiches-calendriers leur ont été envoyées pour mise à disposition dans des lieux publics.

Un jeu de panneaux d'exposition a été également proposé aux communes pour une durée déterminée. Les collectivités ont ainsi activement contribué à relayer l'information du débat. La commission tient à les en remercier.



Des bannières ont aussi été fournies aux acteurs institutionnels souhaitant relayer l'information sur leur site Internet et créer un lien vers le site du débat public.

### L'information des acteurs et institutionnels

*Avant le lancement du débat, la commission a adressé les documents d'information à un ensemble d'acteurs : représentants de l'État, élus des collectivités territoriales, acteurs du monde économique, responsables associatifs. Le journal du débat n°1 et les documents du maître d'ouvrage, ainsi que la synthèse RTE, ont été envoyés à plus d'une centaine d'acteurs, principalement par courrier électronique.*

### Des insertions dans la presse

L'identité visuelle du débat a été déclinée dans des encarts publicitaires insérés dans la presse locale, quotidienne et hebdomadaire, ainsi que sur le site Internet de Paris-Normandie. Cet encart interactif, en lien avec le site Internet de la CPDP, a suscité de nombreuses visites.

### Un message radio

La CPDP a réservé des espaces publicitaires pour la diffusion d'un message d'information sur le débat public. Destiné à sensibiliser le public sur la tenue du débat, ce message de 20 secondes incitait les auditeurs à se rendre sur le site Internet dédié, pour s'informer, poser des questions, débattre mais aussi consulter le calendrier des réunions. Ce message a été diffusé sur France Bleu Haute-Normandie et Résonance. Le dispositif a été maintenu par la suite pendant toute la durée du débat. Près de 650 spots radio ont ainsi été diffusés.

### 2.2.3 Pendant le débat

Après cette campagne de lancement, des actions plus ciblées ont permis d'informer de la date de chacune des réunions et de mobiliser le public. La plupart des outils ont été maintenus durant les quatre mois du débat.

#### Envoi des documents du débat

Le public pouvait demander à recevoir gratuitement les documents du débat, par téléphone ou par le biais d'un formulaire sur le site Internet. Près de 350 personnes en ont fait la demande. Souhaitant limiter les envois de documents papier, la commission a également proposé de communiquer les fichiers en version électronique. Cela a en effet réduit les envois papier : seulement une personne sur dix a demandé un envoi par courrier.

#### Des insertions presse pour annoncer les dates de réunions publiques

Pendant toute la durée du débat, ont été programmées des insertions dans la presse locale, hebdomadaire ou quotidienne afin de communiquer de manière continue sur l'actualité du débat, et notamment sur les dates des rendez-vous avec le public.

Titre	Couverture	Tirage	Périodicité	Nombre d'insertions
Le Courrier Cauchois	Fécamp Littoral	39054 ex	Hebdomadaire	7
Havre Infos	Le Havre	40000 ex	Hebdomadaire	4
Le Progrès de Fécamp	Fécamp	11346 ex 32903 lecteurs réguliers	Quotidien	8
Côté Caux édition Littoral	Littoral Pays de Caux	13000 ex	Mensuel	2

#### Des opérations de tractage en amont de chaque réunion publique

Avant chaque réunion publique, des opérations de tractage ont été organisées sur des sites à forte fréquentation, à la fois dans la ville d'accueil de la réunion publique et à proximité. Des prospectus informant de la date et du lieu de réunion ont été distribués. Au total, près de 10 000 flyers ont été distribués.

Le centre commercial de Saint-Léonard, à proximité de Fécamp, a exceptionnellement permis à la commission d'installer des panneaux d'exposition pendant les opérations de tractage. Nous l'en remercions. Ce centre commercial, très fréquenté, a été souvent au planning de la distribution de tracts. Certains événements locaux ont, eux aussi, été des « locomotives » pour les opérations de tractage, comme la Fête de la Mer à Fécamp le week-end du 25 mai.



#### De l'affichage urbain

La commission a réutilisé les réseaux d'affichage pour communiquer sur les dates des réunions publiques. Trois campagnes d'affichage ont ainsi annoncé les dates des réunions.



#### Des affiches spécifiques chez les commerçants en amont des réunions publiques

Des affiches spécifiques ont été éditées pour chacune des réunions publiques pour favoriser la mise en place d'un affichage de proximité. La commission a missionné des équipes pour



l'installation d'affichettes au sein des commerces et lieux de passages. Elle s'est aussi appuyée sur les communes qui ont diffusé les affiches dans leurs lieux d'accueil du public et au sein de leurs réseaux de commerçants.

### **Des mailings aux institutionnels**

Pour certaines réunions publiques, la commission s'est appuyée sur les réseaux institutionnels afin de relayer les annonces de réunions. Des communiqués leur ont été fournis afin qu'ils puissent les diffuser via leurs supports de communication ou à leur liste de diffusion.

### *2.2.4 Après le débat*

Après le débat, la commission a poursuivi la communication sur son site Internet. Le compte rendu du débat ainsi que le bilan sont mis en ligne le 12 septembre, jour de la conférence de presse. Le même jour, la dernière lettre électronique est diffusée pour informer de la publication de ces deux documents.

Le compte rendu et le bilan sont aussi envoyés par courrier, avec le dernier journal du débat, à l'ensemble des acteurs, ainsi qu'aux personnes qui en ont fait la demande.

## **2.3 Le plan média**

### *2.3.1 La stratégie presse*

Dès la phase de préparation du débat, la CPDP a décidé d'utiliser ses ressources internes pour gérer les relations avec la presse. Pour ce faire, elle s'est appuyée sur l'expérience d'Eric Bonté, ancien journaliste, qui avait également rempli les fonctions d'attaché de presse pour d'autres débats publics.

Les journalistes de Seine-Maritime ainsi qu'une sélection de journalistes nationaux spécialisés dans les énergies renouvelables ont été invités à la conférence de presse qui s'est déroulée le 20 mars 2013 à Fécamp. Initialement prévue le 12 mars, celle-ci avait dû être reportée en raison des intempéries qui ont empêché les déplacements.

Les médias suivants ont assisté à la conférence de presse :

- France Bleu Haute-Normandie
- Le Moniteur
- Le Marin
- Le Courrier Cauchois
- Le Progrès de Fécamp
- France 3 Baie de Seine
- 76 actu
- La Lettre de Haute-Normandie
- Le Journal des entreprises
- La Chronique de Normandie
- Les Affiches de Normandie
- Résonance
- Web TV CCI Le Havre



### *2.3.2 Le débat dans les médias*

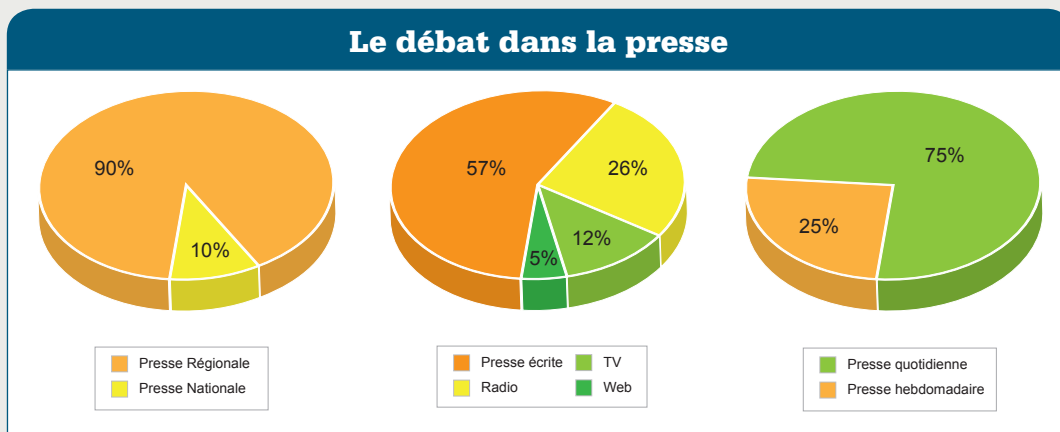
Avant chaque réunion publique, les journalistes ont reçu un communiqué intégré dans un courrier électronique pour en faciliter l'exploitation. Ces communiqués étaient envoyés une dizaine de jours avant la réunion, de manière à permettre aux différents organes de presse d'en annoncer la tenue. Une relance téléphonique ciblée était effectuée trois jours avant la réunion.

Par ailleurs, le président de la CPDP a été régulièrement sollicité par la presse afin de faire le point sur le déroulement du débat public. Globalement, la couverture de ce débat public a plutôt été orientée vers l'annonce des réunions. Cependant, certaines réunions ont été couvertes et ont fait l'objet d'articles. C'est le cas notamment de la réunion d'ouverture, de l'atelier avec les scolaires, de la réunion d'Etretat, de la réunion du Havre et de la réunion de clôture.

### La couverture média en chiffres

Le débat public a été assez largement couvert avec une soixantaine d'articles ou sujets publiés et/ou diffusés. Comme le démontrent les graphiques ci-dessous, la presse régionale a été très mobilisée et les canaux de diffusion de l'information sont plutôt homogènes entre la presse écrite, les télévisions, les radios et le Web. Les médias quotidiens ont relayé l'information du débat de manière très constante. Vous pouvez retrouver le sommaire de la revue de presse du débat en annexe.

### Le débat dans la presse



## 3 Les moyens de participation du public

### 3.1 Les réunions publiques

#### 3.1.1 Les différents types de réunions publiques

Afin de pouvoir être au plus près du public, la CPDP a décidé, après avoir rencontré de nombreux acteurs du territoire, d'organiser huit réunions publiques sur la zone de co-visibilité du projet ainsi qu'au Havre.

#### La réunion d'ouverture

Cette réunion a permis à la CPDP d'expliquer au public les modalités d'organisation du débat, d'en présenter le calendrier et, au maître d'ouvrage, de présenter le projet.

#### La réunion générale

Une seule réunion de ce type a été organisée. Elle était l'occasion pour le public de poser des questions et de donner des avis sur l'ensemble des aspects du projet.

#### Les réunions thématiques

La CPDP a choisi d'organiser cinq réunions thématiques de manière à débattre des principales problématiques du projet.





Les thèmes retenus ont été les suivants :

- « Paysages et tourisme »
- « Environnement et biodiversité »
- « Le temps du chantier »
- « Pêcheurs, professionnels et usagers de la mer »
- « Le raccordement électrique »

Pour chacune de ces réunions, la CPDP s'est attachée à choisir la commune qui semblait la plus adaptée pour accueillir la thématique proposée.

Les salles ont été choisies en fonction de la fréquentation envisagée et le recours aux salles mises gracieusement à disposition a été privilégié.

### 3.1.2 Le déroulement d'une réunion publique

Huit réunions publiques ont été organisées ; elles ont rassemblé près de 1200 personnes.

La majorité des réunions publiques se sont tenues selon le schéma suivant :

- début de la réunion à 18h30<sup>9</sup> ;
- mot d'accueil « républicain » du maire ou d'un élu de la ville accueillant le débat ;
- annonce du programme de la soirée par le président de la CPDP ;
- présentation de la procédure du débat public par un membre de la CPDP ;
- présentation du projet par le maître d'ouvrage, la société Éolienne Offshore des Hautes Falaises ;
- débat avec la salle en deux temps : 1 minute pour poser une question et 3 minutes pour donner un avis ou faire une intervention ;
- fin de la réunion vers 21h30.

Les réunions thématiques ont respecté ce schéma, avec une variante toutefois : la prise de parole à la tribune de deux intervenants pendant le débat avec la salle.

La réunion thématique « Paysages et tourisme » à Etretat, le 27 avril, s'est tenue un samedi matin, pendant les vacances scolaires, pour permettre la participation de résidents secondaires.

La réunion de clôture a été caractérisée par la présentation des principaux enseignements du débat par la CPDP. Le maître d'ouvrage a ensuite livré ses impressions. Le public a lui aussi bénéficié d'un temps de questions et d'interventions.

Tous les participants qui le souhaitaient ont pu s'exprimer. Les élus et institutionnels n'ont pas monopolisé la parole comme cela est parfois observé dans certains débats publics.

### 3.1.3 Les verbatim et les synthèses

À l'issue de chaque réunion, la CPDP a mis en ligne un court résumé, puis, quelques jours plus tard, une synthèse reprenant les temps forts de la réunion passée. La retranscription intégrale de la réunion (verbatim), l'enregistrement audio et une sélection de 10 photos ont également été diffusés sur le site du débat.

Il en est de même de la vidéo intégrale de la réunion d'ouverture, ainsi que d'extraits vidéo des réunions du Havre et de Saint-Pierre-en-Port.

<sup>9</sup> La réunion publique qui s'est tenue au Havre, le 14 mai 2013, a commencé à 19h30 pour se terminer à 22h30.

### 3.1.4 La mobilisation

Le public a répondu présent à l'invitation de la CPDP et près de 1200 personnes ont fréquenté les huit réunions publiques organisées pendant les quatre mois de débat.

Les réunions d'ouverture et de clôture ont connu une large fréquentation, en cumulant 355 participants. Pour le reste des réunions, le nombre de participants a évolué entre 80 et 140 personnes.

Les lieux des réunions publiques avaient été définis lors de la phase préparatoire du débat public, au cours de laquelle la CPDP a rencontré de nombreux acteurs du territoire et, notamment, les maires des différentes communes situées dans la zone de co-visibilité du projet.

Nombre de participants par réunion :	
Réunion	Participants
Réunion d'ouverture - 25 mars	225
Atelier des collégiens et lycéens - 2 avril	150
Réunion générale - 12 avril	116
Réunion « Paysages et tourisme » - 27 avril	116
Réunion « Le temps du chantier » - 14 mai	108
Réunion « Environnement et biodiversité » - 24 mai	87
Réunion « Pêcheurs, professionnels et usagers de la mer » - 4 juin	140
Réunion « Le raccordement électrique » - 25 juin	122
Réunion de clôture - 10 juillet	125
<b>TOTAL</b>	<b>1 189</b>

#### L'atelier des collégiens et lycéens

En plus des réunions publiques, la CPDP a décidé d'organiser, le 2 avril 2013, un atelier thématique réservé aux élèves des établissements scolaires fécampois.

Par cette initiative, la CPDP a voulu sensibiliser les élèves au fonctionnement d'un débat public et les informer sur le projet de parc éolien en mer de Fécamp.

L'objectif était de leur permettre de poser des questions sur l'éolien en mer et, en particulier, sur les formations nécessaires pour participer à la construction, la maintenance et l'exploitation d'un parc éolien en mer.

L'atelier a réuni quelque 150 élèves, de la 3<sup>ème</sup> jusqu'au BTS, qui avaient préparé l'événement en amont avec leurs professeurs. Les élèves ont posé 75 questions.

La commission remercie vivement les chefs d'établissements et les enseignants qui ont permis la tenue de cet atelier.



### 3.2 Les espaces d'expression du site Internet

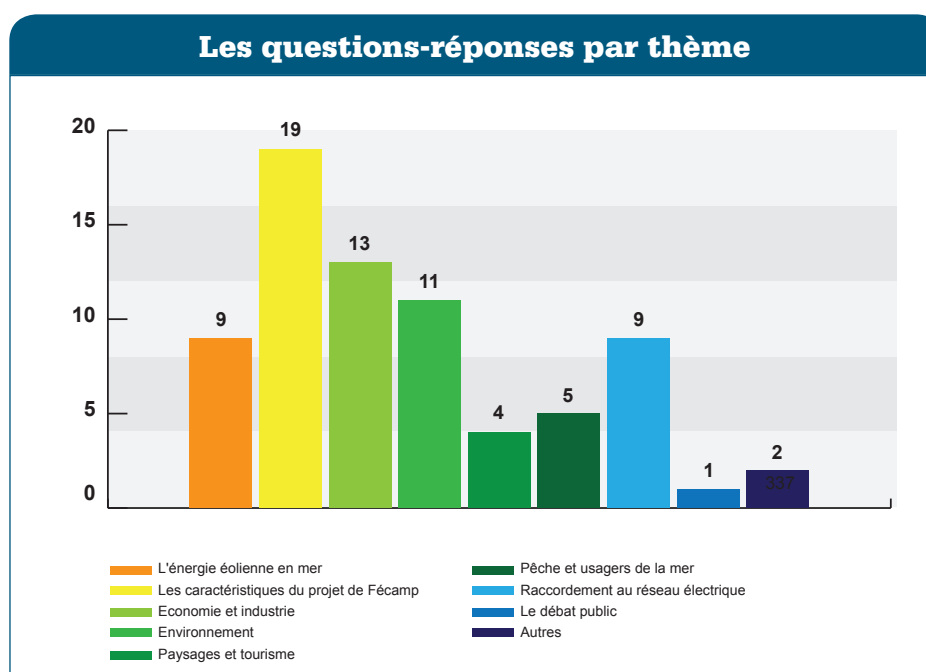
#### 3.2.1 Les questions-réponses

L'espace questions-réponses du site Internet a recueilli 63 questions au cours du débat, émanant de 41 personnes différentes. Les participants sont pour certains des acteurs de la vie associative et de la vie politique de la région de Fécamp.

Les questions-réponses ont été associées à un ou plusieurs thèmes préalablement définis par la commission particulière. La plupart traite des caractéristiques du projet (19), de l'économie et l'industrie (13) et de l'environnement (13) (voir le graphique ci-dessous).

La plupart des questions s'adressaient au maître d'ouvrage (53). Celles qui portaient sur le raccordement du parc au réseau électronique national ont eu une réponse de Réseau de Transport d'Electricité - RTE (9). Une question, enfin, a fait l'objet d'une réponse de la commission particulière.

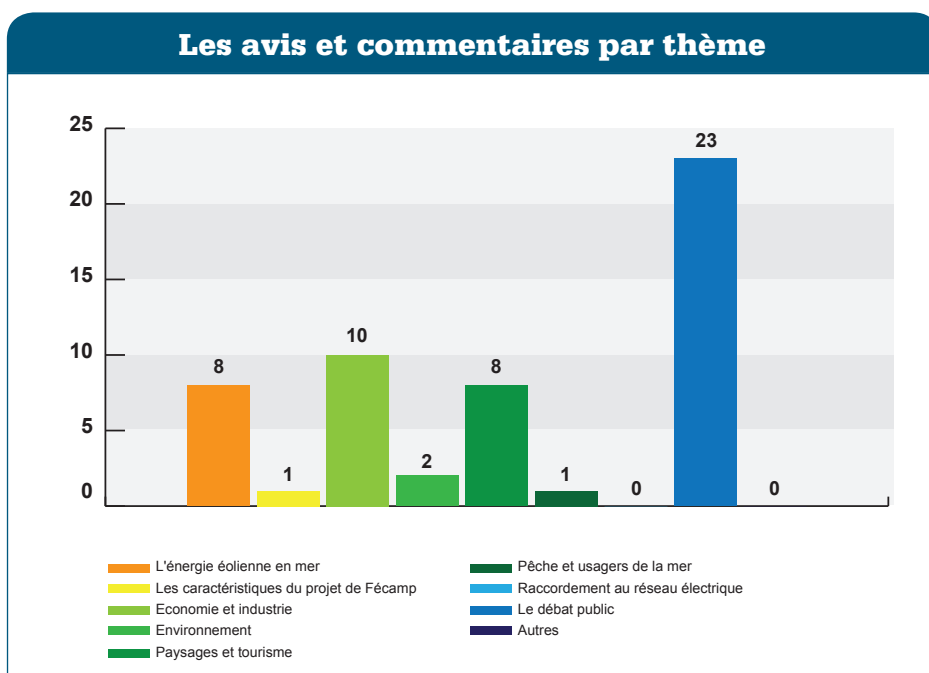
La commission a demandé des compléments de réponse à d'autres acteurs pour deux questions qui dépassaient les compétences du maître d'ouvrage. Ainsi, l'office de tourisme de Fécamp a complété une réponse concernant l'opportunité d'une enquête auprès des touristes de la région sur leurs attentes en matière de tourisme éolien. De son côté, le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a été sollicité par la commission pour apporter un éclairage sur la répartition de la taxe spéciale sur l'éolien en mer.



### 3.2.2 Les avis au sein du forum de discussion

Le forum de discussion du site Internet du débat a recueilli 11 avis et 20 commentaires, provenant de 23 personnes distinctes. Cinq commentaires émanent de la commission particulière, qui a réagi à différents propos concernant le débat public.

De manière similaire aux questions-réponses, les avis étaient affectés à un ou plusieurs thèmes. Si on comptabilise les commentaires qui leur sont associés, les sujets les plus abordés sont le débat public (23), l'économie et l'industrie (10), l'énergie éolienne en mer (8) et les paysages et le tourisme (8).



### 3.2.3 Les contributions et les cahiers d'acteur

Au nombre de 15<sup>10</sup>, les cahiers d'acteur ont permis aux personnes morales de présenter leur position sur le projet. Ils ont été mis à disposition lors des réunions publiques et diffusés sur le site Internet, bénéficiant ainsi d'une large visibilité. Les personnes qui en ont fait la demande les ont également reçus par courrier.

Il est rendu compte dans la partie II de toutes les positions exprimées dans les cahiers d'acteur.

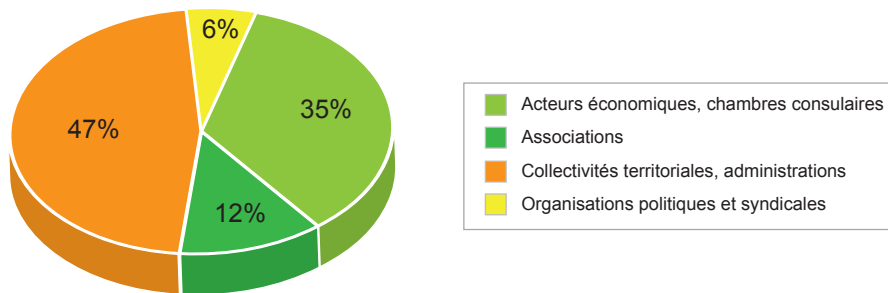
La commission a tenu à ce que les propositions de cahiers d'acteur respectent un cahier des charges précis (position argumentée et centrée sur le projet, dans un nombre de signes limité). La commission a encouragé les personnes morales partageant une même opinion sur le projet à se regrouper dans la présentation d'un même cahier d'acteur. Cette proposition a été suivie par de nombreux acteurs, favorisant une meilleure transparence de l'information.

La CPDP n'a reçu qu'une seule contribution, publiée sur le site Internet du débat. Points de vue argumentés et portant sur le projet dans sa globalité, les contributions sont diffusées sur le site Internet mais ne sont pas imprimées comme les cahiers d'acteur.

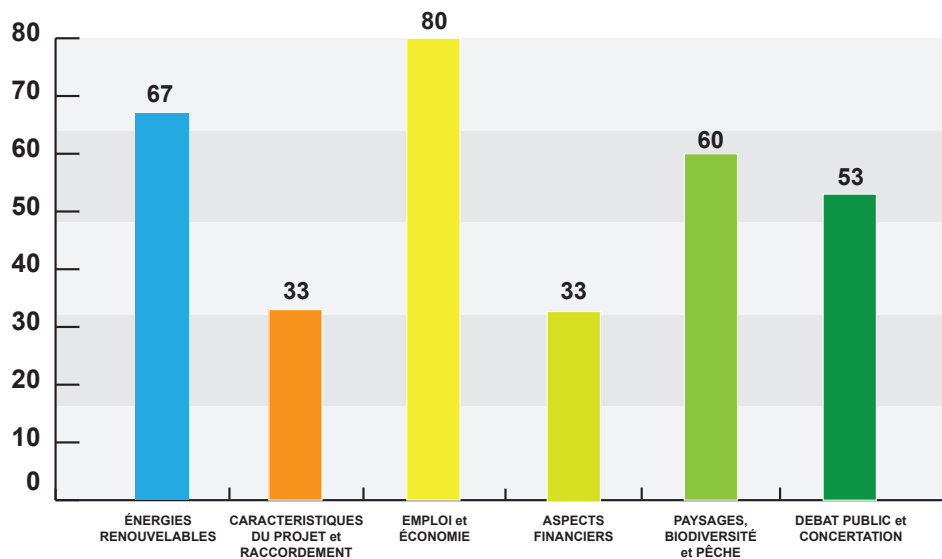
<sup>10</sup> La liste des cahiers d'acteurs est disponible dans les annexes.



### La répartition des cahiers d'acteur par types de personnes morales



### Répartition des sujets traités dans les cahiers d'acteur



#### Les chiffres clés du site Internet

**5 305** visiteurs uniques, dont **38%** de Hauts-Normands

**13** avis et **21** commentaires

**63** questions-réponses

**15** cahiers d'acteur et **1** contribution





# Partie II

## Les enseignements du débat

# 1. Le contexte : un débat singulier

## 1.1 Une concertation approfondie avec les acteurs du territoire

Le projet présenté par le maître d'ouvrage a fait l'objet depuis 2007 d'une concertation avec les élus locaux et les acteurs institutionnels. Confrontés à une forte opposition lors de l'installation d'éoliennes à terre au Cap Fagnet, les élus ont en effet souhaité que les caractéristiques du projet soient discutées avec les acteurs concernés. Le débat sur le projet de parc éolien au large du Tréport, auquel les pêcheurs s'opposaient, a aussi montré l'utilité de cette concertation préalable<sup>1</sup>.

Cette concertation a été très souvent saluée par ceux qui ont été appelés à y participer (élus locaux, associatifs, pêcheurs, acteurs économiques). Elle a été accompagnée par la mise en place d'un « comité local de concertation » ; plusieurs réunions ouvertes au public ont été organisées à Fécamp. Cette concertation préalable a notamment permis de discuter de la délimitation de la zone d'implantation du parc et de la définition de l'alignement des éoliennes au sein de celui-ci. Elle a également amené le maître d'ouvrage à présenter les retombées financières du projet (taxe spéciale sur l'éolien en mer, mesures compensatoires). Cette perspective n'a pas été sans influence sur l'état d'esprit des uns et des autres à l'égard du projet.

Lors des entretiens préalables de la CPDP, certains ont estimé que cette concertation avait permis une information suffisante du public et qu'un débat organisé par la CNDP n'était pas utile. Cette opinion était partagée par d'autres qui avaient le souvenir d'un débat difficile sur un projet de port méthanier à Antifer, à l'ouest de la zone du projet, et qui craignaient de nouveaux échanges conflictuels. L'organisation et le déroulement du débat ont permis de lever ces appréhensions, d'apporter des informations plus précises que celles qui avaient été diffusées lors de la concertation préalable et d'ouvrir largement la discussion sur l'opportunité et les caractéristiques du projet.

## 1.2 L'appel d'offres de l'État

Le projet a été retenu à la suite d'un appel d'offres de l'État.

Des intervenants<sup>2</sup> ont estimé que le débat se déroulait trop tardivement, que la décision d'implanter ce parc avait déjà été prise, et que la discussion ne pouvait porter sur l'opportunité du projet, en méconnaissance du code de l'environnement, « *il n'y a pas eu de réel débat public*<sup>3</sup> », un débat « *inutile et ruineux*<sup>4</sup> ». Le maître d'ouvrage a rappelé qu'aucune décision n'avait été définitivement prise, que, selon l'appel d'offres, les études de levée des risques étaient en cours de réalisation et que la décision finale d'investissement n'interviendrait qu'en 2015<sup>5</sup>. Certains<sup>6</sup> auraient souhaité que des études complémentaires, notamment l'étude d'impact, aient été réalisées pour le débat, un élu s'est étonné que des réponses plus précises ne puissent être apportées lors du débat<sup>7</sup>.

<sup>1</sup> Réunions du 27 mars, p. 26, et réunion du 27 avril, p. 30.

<sup>2</sup> Avis n°10, question n°22, et réunion du 25 mars, p. 8.

<sup>3</sup> Avis n°10.

<sup>4</sup> Avis n°9.

<sup>5</sup> Dossier du maître d'ouvrage, p. 82.

<sup>6</sup> Réunion du 25 juin, p. 32.

<sup>7</sup> Réunion du 4 juin, p. 40.





En application de cet appel d'offres, une instance de concertation et de suivi a été mise en place par le préfet de région et le préfet maritime destinée notamment à permettre une meilleure prise en compte des enjeux locaux. Créée avant le débat elle a en particulier examiné, dans le cadre de différents groupes de travail, les études qui devaient être réalisées (étude d'impact, études sur la zone Natura 2000, sur la ressource halieutique...) et les mesures destinées à assurer la sécurité. Sur cette dernière question, la CPDP a été invitée à participer aux réunions du groupe de travail.

Les travaux de cette instance n'ont pas eu d'interférence avec le débat public.

### 1.3 Un débat sur la transition énergétique sans grande visibilité

Un débat national sur la transition énergétique, organisé par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, sur lequel un représentant de ce ministère a donné des informations<sup>8</sup>, s'est également déroulé de mars à juillet 2013. Certains thèmes généraux, outre l'importance des énergies renouvelables<sup>9</sup>, ont été évoqués lors du débat sur le projet de Fécamp : diminution de la consommation énergétique, fermeture de centrales nucléaires, réseaux intelligents<sup>10</sup>. Mais le débat national lui-même n'a guère eu d'écho dans le débat public local ; un intervenant a cependant regretté la façon dont était conçu en France le débat sur l'énergie : « *il y a un déficit démocratique* »<sup>11</sup>.

### 1.4 L'organisation du débat

#### 1.4.1 L'enseignement des rencontres avec les acteurs

La commission a estimé nécessaire, pour la préparation du débat, de prendre contact avec les principaux acteurs, nationaux et locaux, intéressés par le projet.

Beaucoup en avaient déjà connaissance, ayant participé à la concertation locale ou à l'instance préfectorale de concertation et de suivi. Cependant, certains, notamment des responsables d'associations, n'avaient que des informations très vagues sur le projet, ce qui a conduit la commission à apporter, lors des entretiens, des précisions sur le projet présenté par le maître d'ouvrage. La commission s'est attachée à rester très factuelle et, bien sûr, à ne pas prendre parti lors de ces présentations. Toutefois, même avec ces précautions, on peut se demander si c'est bien le rôle d'une CPDP de présenter elle-même le projet qui est mis en débat. La diffusion du dossier de saisine de la CNDP, sur le fondement duquel les premiers échanges ont lieu, permettrait que tous les acteurs intéressés aient une connaissance objective du projet, sans l'intermédiation de la commission, et puissent ainsi présenter leurs observations sur les questions mises en débat, voire, éventuellement, préparer une demande d'expertise.

Ces rencontres ont aussi permis d'exposer le projet d'organisation du débat pour vérifier qu'il répondait aux demandes sur les thématiques et les lieux envisagés pour les réunions publiques, avant qu'il soit validé par la CNDP<sup>12</sup>.

<sup>8</sup> Réunion du 25 mars, p. 5.

<sup>9</sup> Cahiers d'acteur n°3, Chambres de Commerce et d'Industrie de Normandie, n°5, Cluster Maritime Français, n°7, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), et n°8, Syndicat des énergies renouvelables (SER).

<sup>10</sup> Cahiers d'acteur n°1, les élu-e-s régionaux EELV et Europe Écologie Les Verts de Haute-Normandie et n°13, Collectif STOP-EPR ni à Penly ni ailleurs.

<sup>11</sup> Réunion du 14 mai, p. 23.

<sup>12</sup> Quelques intervenants ont critiqué les modalités d'organisation du débat : avis n°1 et n°5.

### 1.4.2 Quatre débats concomitants, mais des problématiques d'abord locales

La CNDP a décidé l'organisation de débats publics pour les quatre projets de parcs éoliens en mer<sup>13</sup> retenus à la suite de l'appel d'offres.

La préparation des quatre débats, qui se sont déroulés pendant la même période, a été conduite sous l'autorité de la CNDP, en relation avec les présidents des commissions particulières. Il est apparu que ces quatre projets avaient chacun une problématique essentiellement locale et il n'a pas été jugé opportun d'organiser des réunions communes, même sur les filières industrielles qui devraient être développées avec ces projets.

### 1.4.3 Le raccordement électrique

Comme l'avait demandé la Commission nationale, le débat a également porté sur le raccordement au réseau de transport d'électricité assuré par RTE (Réseau de transport d'électricité, filiale d'EDF). Cette société était par ailleurs soumise à une procédure particulière de concertation, sous l'autorité du préfet, essentiellement avec les élus. La commission a tenu notamment à ce que l'aire d'étude du raccordement, encore en discussion, soit présentée au public. Les responsables de RTE ont apporté des informations précises et utiles tant sur l'intégration de l'éolien dans le système global de production d'électricité et d'adaptation à la demande que sur le raccordement du projet de parc éolien en mer au réseau terrestre.

## 1.5 Le regard de la CPDP sur le déroulement du débat

Les réunions publiques ont été suivies par un assez grand nombre de personnes, toujours attentives, demandant des précisions et posant des questions, parfois très techniques, sur le projet.

Une mention particulière doit être faite de l'atelier organisé pour les collégiens et lycéens fécampois. Il a donné lieu à un travail de préparation important, avec les élèves et les enseignants, qui a montré l'intérêt des jeunes pour le projet et pour les métiers de l'éolien en mer.

Le site Internet a fait l'objet d'une bonne fréquentation, des internautes, de toutes origines géographiques, n'hésitant pas à intervenir dans la discussion. On peut toutefois regretter le nombre relativement faible d'avis au sein du forum de discussion.

On doit aussi relever l'intérêt pour les cahiers d'acteur. Répondant à la demande de la commission, de nombreux acteurs se sont regroupés pour exprimer, dans un même document, leur avis commun.



<sup>13</sup> Au large de Fécamp, Courseulles-sur-Mer, Saint-Nazaire et Saint-Brieuc.

### Une coopération constructive avec le maître d'ouvrage

*wpd Offshore, membre du consortium, avait conduit la concertation préalable ; pour autant le maître d'ouvrage n'avait pas d'expérience du débat public lui-même. La commission a tenu à rappeler que, dès la décision prise par la CNDP d'organiser un débat public, l'information et la communication sur le projet devaient répondre aux règles du débat. Le consortium a accepté ce principe, limitant, avec l'accord de la commission, ses opérations de communication à des informations générales sur l'éolien en mer.*



*La commission tient à souligner les très bons rapports de coopération qui se sont établis avec le maître d'ouvrage, dans la diversité de ses représentants, membres de sociétés différentes, et dans le respect de l'indépendance de chacun, commission et maître d'ouvrage. La compétence des intervenants, dans des domaines très variés, et la qualité des échanges ont permis de répondre aux interrogations du public.*

*La commission regrette seulement que les contraintes des procédures administratives du maître d'ouvrage n'aient pas permis qu'elle soit mieux associée au choix des prestataires, qui, au demeurant, ont rempli leurs obligations de façon satisfaisante.*

*Une collaboration constructive a aussi été établie avec les représentants de RTE, responsable du raccordement au réseau public de transport d'électricité.*

## 2. Ce que la CPDP retient du débat

### 2.1 Energies renouvelables : les interrogations du public

#### 2.1.1 La transition énergétique

Le problème du nucléaire est sous-jacent à toutes les discussions. Fukushima a changé la donne. La transition est tacitement vécue comme une nécessité. Les élus d'Europe Ecologie Les Verts<sup>14</sup>, le Collectif STOP EPR ni à Penly ni ailleurs<sup>15</sup>, comme beaucoup d'autres<sup>16</sup>, sont favorables aux éoliennes. La question a été souvent posée : quand et combien fermera-t-on de centrales nucléaires une fois que les éoliennes seront actives<sup>17</sup>? Cependant, la réponse ne dépend pas du maître d'ouvrage.

En clair, la question de l'opportunité est à peine posée... sauf par ceux que concerne la transformation du paysage<sup>18</sup>.

<sup>14</sup> Cahier d'acteur n°1, les élu-e-s régionaux EELV et Europe Ecologie Les Verts de Haute-Normandie.

<sup>15</sup> Cahier d'acteur n°13, Collectif STOP-EPR ni à Penly ni ailleurs.

<sup>16</sup> Réunion du 27 avril, p. 10.

<sup>17</sup> Réunions du 25 mars, p. 25 et 30, du 12 avril, p. 11, et du 24 mai, p. 16.

<sup>18</sup> Cahier d'acteur n°6, Association de Protection du Site des Petites Dalles.

Des interrogations portent sur la consommation, avec l'objectif d'améliorer de 20 % l'efficacité énergétique<sup>19</sup>, comme sur l'empreinte écologique : quel est le bilan carbone du projet ?<sup>20</sup>.

Une autre question est soulevée par la transition énergétique : s'agit-il d'un projet industriel ? Ou d'un projet écologique ? C'est une question de fond pour les écologistes. Veut-on « écologiser » l'économie ? Ou bien l'économie veut-elle se donner un alibi écologique ? Plus largement, la question de l'indépendance énergétique a également été posée<sup>21</sup>.

La dernière question de fond est la suivante : quelle est la place que peut revendiquer l'éolien en mer aujourd'hui et demain ? Certains pensent que les hydroliennes ont plus d'avenir que les éoliennes pour prolonger la transition<sup>22</sup>, ou que des éoliennes flottantes seraient plus adaptées<sup>23</sup>.

D'autres interrogations portent sur le long terme : que va-t-il se passer en 2045<sup>24</sup> ?

Au total, l'acceptation globale de la transition énergétique rend compte pour une bonne part du déroulement paisible et même courtois du débat<sup>25</sup>.

Le débat sur l'opportunité a donc été, sinon évacué, du moins minimisé. Il ne s'agissait pas, à l'évidence, de problèmes du type de ceux qui peuvent être posés par un nouvel aéroport ou l'enfouissement de déchets nucléaires. Il est cependant apparu que la multiplication des projets éoliens en mer pourrait peut-être valoir, à l'avenir, des débats moins sereins. La transition ne permet pas tout.

### 2.1.2 Les caractéristiques techniques

Seuls quelques intervenants mettent en question la réussite technique et la fiabilité des éoliennes<sup>26</sup>; des questions portent sur la production attendue d'électricité<sup>27</sup>. D'une façon générale, on salue la performance technique tant du point de vue de la conception que de la réalisation et de l'installation.

Il y a quelques questions sur la conception, la construction, l'assemblage et le transport des mâts et des pales<sup>28</sup>, sur la protection cathodique des éoliennes<sup>29</sup>, des interrogations sur les fondations gravitaires, et encore sur les pertes sur le réseau électrique<sup>30</sup>. Les lycéens et collégiens se sont le plus exprimés sur ces questions<sup>31</sup>. En ce sens, le « débat » n'a guère suscité de réelles demandes pédagogiques. La technique est perçue comme l'oeuvre de gens sérieux, sachant construire des machines fiables mais dont le métier est trop complexe pour que l'on puisse l'aborder.



Réunion publique d'ouverture,  
le 25 mars à Fécamp

<sup>19</sup> Dossier du maître d'ouvrage, p. 12, réunion du 25 mars, p. 9, question n°21.

<sup>20</sup> Réunion du 12 avril, p. 25.

<sup>21</sup> Réunion du 27 avril, p. 35.

<sup>22</sup> Question n°29, commentaire de l'avis n°1.

<sup>23</sup> Réunion du 12 avril, p. 22.

<sup>24</sup> Réunion du 25 mars, p. 16.

<sup>25</sup> Réunion du 10 juillet, p. 29.

<sup>26</sup> Réunions du 25 mars, p. 18, du 12 avril, p. 18, et du 27 avril, p. 36.

<sup>27</sup> Réunion du 4 juin, p. 10.

<sup>28</sup> Réunion du 25 mars, p. 17.

<sup>29</sup> Réunion du 14 mai, p. 13.

<sup>30</sup> Réunion du 25 juin, p. 6 et 16 et cahier d'acteur n° 6, Association de Protection du Site des Petites Dalles.

<sup>31</sup> Atelier du 2 avril, p. 11.



En ce domaine, il est souvent difficile de faire toucher du doigt ce qui, en matière de nuisances, différencie ce qui fait peur de ce qui est dangereux. Chacun vivant cela en fonction de son vécu personnel, et de ses activités propres.

Des interrogations concernent la résistance de ces réalisations techniques en cas de fortes tempêtes<sup>32</sup> ou de collisions avec un navire de fort tonnage<sup>33</sup>, les risques de chute<sup>34</sup>. D'autres concernent les risques résultant de l'utilisation de ces machines. Les uns redoutent l'effet des pales sur les oiseaux<sup>35</sup> ou des ondes électromagnétiques sur les mammifères marins<sup>36</sup>, d'autres craignent que le bruit des machines ne parvienne jusqu'à eux<sup>37</sup>.

Le problème des risques nés de la technique est vécu de façon plus sereine pour ce qui concerne les éoliennes elles-mêmes que pour ce qui touche au réseau électrique de raccordement, qui fait craindre à certains des dommages durables pour le fond marin et ses occupants, sables, graviers, végétaux, animaux, ou un danger pour les baigneurs<sup>38</sup>.

Il est ressorti du débat que la concertation engagée par le maître d'ouvrage avec les associations ou organismes concernés allait se développer ; ceux-ci seront associés aux recherches et études si le projet se réalise. Les interrogations devraient donc recevoir des réponses. C'est sans doute une des retombées les plus importantes du débat. Le public souhaite que son avis soit recueilli et qu'il en soit tenu compte mais il souhaite par-dessus tout être associé concrètement au développement du projet ; le maître d'ouvrage s'est d'ailleurs engagé à poursuivre la concertation s'il décide la poursuite du projet<sup>39</sup>.

### 2.1.3 La question de l'intermittence et des centrales thermiques

Que faire du courant produit lorsque le vent souffle et que les besoins en électricité sont réduits ? Que faire lorsque le vent ne souffle pas et que les besoins en électricité sont au maximum<sup>40</sup> ?

Cette question a été abordée à de nombreuses reprises et ce sont les techniciens de RTE qui ont apporté les réponses<sup>41</sup> en expliquant le jeu régional, national et international, qui préside à la régulation du courant, dont la production est irrégulière. A ce titre, la question du dimensionnement du réseau et sa capacité à absorber cette énergie intermittente a été abordée en réunion publique<sup>42</sup>.

Il a été explicité comment le relais devait être pris sans ajout de moyen de production à combustible fossile<sup>43</sup>.

Il est à noter que pratiquement aucune question n'a concerné un facteur qui a toute sa part dans l'intermittence : la performance des pales, qui commencent à tourner pour un vent de 10 km/heure. Le « facteur de charge », rapport de la puissance produite sur la puissance installée, estimé par le maître d'ouvrage à 40 %<sup>44</sup>, a lui été discuté<sup>45</sup>.

<sup>32</sup> Réunion du 12 avril, p. 17.

<sup>33</sup> Réunion du 14 juin, p. 9 et cahier d'acteur n°6, Association de Protection du Site des Petites Dalles.

<sup>34</sup> Réunion du 12 avril, p. 18.

<sup>35</sup> Question n°36.

<sup>36</sup> Réunion du 24 mai, p. 29.

<sup>37</sup> Réunion du 24 mai, p. 9.

<sup>38</sup> Réunion du 25 mars, p. 11.

<sup>39</sup> Réunion du 25 juin, p. 30.

<sup>40</sup> Question n°20.

<sup>41</sup> Réunion du 25 juin, p. 6.

<sup>42</sup> Réunion du 25 mars, p. 9.

<sup>43</sup> Réponse n°20 et réunion du 25 juin, p. 11.

<sup>44</sup> Dossier du maître d'ouvrage p. 18.

<sup>45</sup> Question n°20, réunion du 27 avril, p. 36.

### 2.1.4 Le démantèlement du parc et son devenir après exploitation

Ce point a été l'objet de très nombreuses interventions<sup>46</sup>. Deux questions prédominent : quand ? Et qui paiera ?

Pour la question du financement la réponse apportée par le maître d'ouvrage est limpide : le démantèlement est partie intégrante du projet et il est financé<sup>47</sup>.

Pour ce qui est de la date et de la technique de démantèlement, le débat a rassuré mais n'a pas levé toutes les incertitudes et, par voie de conséquence, n'a pas répondu à toutes les questions qui ont été posées, en particulier sur la poursuite de l'exploitation au-delà du temps de production prévu, 25 ans<sup>48</sup>. Une préoccupation majeure concerne les fondations gravitaires : leur démantèlement intégral est prévu<sup>49</sup>, mais faut-il les conserver en tant qu'acteurs de la biodiversité<sup>50</sup>? Quel va être leur rôle par rapport à la ressource halieutique ?

Ici aussi, la concertation se poursuivra entre les parties concernées.

#### Attendre de nouveaux modes de production : les hydroliennes

*De nombreux intervenants se sont souciés de savoir pourquoi le choix de l'appel d'offres avait porté sur des éoliennes et non sur des hydroliennes : « La mer a toutes les énergies en elle. EDF sans difficultés et sans dépareiller les cités (aurait pu) mettre des hydroliennes sous l'eau<sup>51</sup>. » Il est ainsi apparu que, dans l'esprit du public, la technique hydrolienne, non soumise à l'intermittence et de moindre impact sur le paysage, était au point et que tout courant liquide pourrait être utilisé pour produire du courant électrique. Le maître d'ouvrage a indiqué que cette technologie en était encore au stade expérimental, sans retour d'expérience, y compris international : « Il faut encore 5 à 10 ans pour atteindre une taille industrielle et commerciale<sup>52</sup>. » Par ailleurs il a tenu à préciser, pour manifester l'intérêt qu'il porte à des technologies alternatives, qu'EDF-EN était partenaire du projet d'éolien flottant Nénuphar<sup>53</sup>.*



<sup>46</sup> Réunions du 25 mars, p. 17, du 12 avril, p. 9, et du 27 avril, p. 38. Questions n°19, 29, 58 et 60.

<sup>47</sup> Dossier du maître d'ouvrage p. 47, et question n°60.

<sup>48</sup> Question et réponse n°58.

<sup>49</sup> Réponses aux questions n°19 et 29.

<sup>50</sup> Réunion du 24 mai, p. 18.

<sup>51</sup> Avis n°1 et réunion du 24 mai, p. 17.

<sup>52</sup> Réunion du 24 mai, p. 17.

<sup>53</sup> Réunion 12 avril p.22.

### 2.2 Une nouvelle filière industrielle génératrice d'emplois

Dès les premiers entretiens préalables au débat, les acteurs, institutionnels comme professionnels, ont fait part de leurs attentes s'agissant du développement d'une filière industrielle génératrice d'emplois : « *il faut soutenir ce projet pour l'intérêt de tous et du travail pour l'avenir*<sup>54</sup> », « *enfin une énergie propre sur le littoral cauchois*<sup>55</sup> », « *l'éolien offshore doit se faire, c'est vital pour notre pays*<sup>56</sup> ». Une association a toutefois exprimé des doutes sur l'éolien : « *un secteur économique qui disparaîtra dès la suppression des aides artificielles*<sup>57</sup> ».



Réunion publique générale, le 12 avril à Saint-Jouin-Bruneval

Tout au long du débat, notamment lors de l'atelier avec les jeunes, comme lors de la réunion sur « Le temps du chantier », ainsi que sur le site Internet, ces questions ont mobilisé le public. L'implication des collectivités territoriales, des chambres de commerce, des forums pour l'emploi et des formateurs professionnels est à relever comme un point fort du débat.

#### 2.2.1 Le projet, c'est d'abord une nouvelle filière industrielle

Alors que la situation économique du secteur de Fécamp est précaire, le développement d'une nouvelle filière industrielle autour d'une énergie renouvelable par le maître d'ouvrage et Alstom<sup>58</sup>, jugée porteuse pour l'avenir, est plébiscité : « *Les entreprises se mobilisent pour un nouveau souffle industriel ... C'est une opportunité pour la structuration d'une véritable filière des énergies marines renouvelables mais c'est également une chance pour répondre aux mutations et aux évolutions du tissu industriel*<sup>59</sup> ». Le projet « *doit contribuer au plan national au développement d'une nouvelle filière industrielle fortement créatrice d'emplois*<sup>60</sup> » ; « *les énergies renouvelables offrent un potentiel considérable*<sup>61</sup> ». « *L'éolien offshore apparaît comme une technologie mature, dans un marché international en plein développement, au sein duquel la France doit jouer un rôle important, en particulier grâce à sa Recherche & Développement et ses industries du maritime et de l'offshore*<sup>62</sup> » ; « *l'éolien posé au fond du sol marin est la technologie marine la plus mature à l'heure actuelle... En dynamisant l'activité économique de nos régions et de nos infrastructures portuaires, l'éolien en mer présente des retombées économiques et sociales intéressantes*<sup>63</sup> ».

Les industriels sont déjà organisés, en grappes d'entreprises<sup>64</sup>, rassemblées au sein d'une filière « Energie Haute-Normandie » et d'un réseau « Vigie Business »<sup>65</sup>, pour apporter leurs savoir-faire ;

<sup>54</sup> Avis n°13.

<sup>55</sup> Avis n°12.

<sup>56</sup> Avis n°2.

<sup>57</sup> Cahier d'acteur n°6, Association de Protection du Site des Petites Dalles.

<sup>58</sup> Dossier du maître d'ouvrage p. 21.

<sup>59</sup> Cahier d'acteur n°3, Chambres de Commerce et d'Industrie de Normandie.

<sup>60</sup> Cahier d'acteur n°2, Communauté de communes de Fécamp, CCI Fécamp-Bolbec et Communes littorales membres du comité local de concertation.

<sup>61</sup> Cahier d'acteur n°8, Syndicat des énergies renouvelables (SER).

<sup>62</sup> Cahier d'acteur n°5, Cluster Maritime Français.

<sup>63</sup> Cahier d'acteur n°7, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

<sup>64</sup> Cahiers d'acteur n°10, Syndicat Mixte du Port de Dieppe et DIEPPE-NAVALS, et n°15, Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe, Communauté d'Agglomération Dieppe-Maritime, Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dieppois, Vialog et Dieppe Méca Énergies.

<sup>65</sup> Cahier d'acteur n°9, Département Seine-Maritime.

« Ils s'investissent dans la mise en place d'une filière industrielle majeure.<sup>66</sup> » Des rencontres ont déjà été organisées avec les entreprises par le maître d'ouvrage<sup>67</sup>. Celui-ci rappelle que les besoins en sous-traitance seront importants et devraient profiter aux entreprises de la région<sup>68</sup>. Une présentation de la sous-traitance a été faite<sup>69</sup> et le président de la CCI Fécamp-Bolbec ainsi qu'un membre de la CCI Normandie ont témoigné des dispositifs mis en place et de l'intérêt manifesté par les entreprises<sup>70</sup>.

Certains souhaiteraient cependant que les équipements et installations soient plus localisés dans la région : « Alstom tout comme Areva doit localiser des activités industrielles en Haute-Normandie.<sup>71</sup> » Pour la région, « la Haute-Normandie est en capacité de devenir un territoire de référence pour le développement de l'éolien en mer et un pôle d'excellence industriel et logistique positionné sur l'intégralité de la chaîne de valeur<sup>72</sup> », tandis que la Communauté de communes de Fécamp, la CCI Fécamp-Bolbec et les communes littorales soutiennent ce projet qui « participe de la promotion d'une nouvelle image de modernité, d'exemplarité environnementale et d'attractivité pour le territoire.<sup>73</sup> »

Il faut aussi ajouter que le projet nécessitera des aménagements, sur le port du Havre pendant le temps de la construction<sup>74</sup>, et à Fécamp pour la maintenance<sup>75</sup> ; il y a aussi des attentes pour la construction de navires en France<sup>76</sup>.

### 2.2.2 Un projet générateur d'emplois

Le maître d'ouvrage a rappelé que cette nouvelle filière industrielle devrait générer environ 1000 emplois directs et 4000 emplois indirects<sup>77</sup>. Mais le public a peu parlé de ces emplois, localisés dans les usines que doit créer Alstom à Saint-Nazaire et à Cherbourg. C'est d'abord un emploi local qui est recherché.

La réunion du Havre sur « Le temps du chantier » a permis de préciser les emplois potentiels pendant la construction du parc<sup>78</sup> : 600 emplois pour la construction des fondations et 200 emplois pendant la durée de montage des éoliennes. Toutefois les études sur les fonds marins n'étant pas terminées, le type de fondations pouvant être différent, avec un impact plus significatif sur le milieu marin<sup>79</sup>, certains se demandent si « les emplois tant espérés par toute une région seront bien au rendez-vous<sup>80</sup> ? »

Les discussions ont surtout porté sur les emplois de maintenance, basés à Fécamp.

Leur nombre, une centaine d'emplois pendant la durée d'exploitation du parc, environ 25 ans<sup>81</sup>, a été mis en doute : « c'est peu », ont estimé certains<sup>82</sup>. Le maître d'ouvrage a apporté des précisions sur ses prévisions et sur les emplois créés dans les parcs existants ; il a indiqué

<sup>66</sup> Cahier d'acteur n°11, Ville du Havre, Communauté de l'agglomération havraise, Grand Port Maritime du Havre, Chambre de Commerce et d'Industrie du Havre et CCI de l'Estuaire.

<sup>67</sup> Réunion du 14 mai, p. 15 et 17.

<sup>68</sup> Dossier du maître d'ouvrage, p. 80.

<sup>69</sup> Réunion du 14 mai, p. 18.

<sup>70</sup> Réunion du 14 mai, p. 20.

<sup>71</sup> Cahier d'acteur n°13, Collectif STOP-EPR ni à Penly ni ailleurs.

<sup>72</sup> Cahier d'acteur n°14, Région Haute-Normandie.

<sup>73</sup> Cahier d'acteur n°2, Communauté de communes de Fécamp, CCI Fécamp-Bolbec et Communes littorales membres du comité local de concertation.

<sup>74</sup> Dossier du maître d'ouvrage p. 49.

<sup>75</sup> Dossier du maître d'ouvrage p. 50, réunions du 14 mai, p. 6, du 24 mai, p. 42.

<sup>76</sup> Réunion du 25 juin, p. 33.

<sup>77</sup> Dossier du maître d'ouvrage p. 79, réunion du 12 avril, p. 7.

<sup>78</sup> Réunion du 14 mai, p. 6.

<sup>79</sup> Réunion du 10 juillet, p. 29.

<sup>80</sup> Question n°12.

<sup>81</sup> Dossier du maître d'ouvrage p. 80, et réponse à la question n°30.

<sup>82</sup> Réunion du 4 juin, p. 28, 29 et 31.





qu'il s'agissait d'emplois à plein temps<sup>83</sup>; toutefois aucune décision n'a encore été prise sur l'organisation de cette maintenance, par le maître d'ouvrage lui-même ou en sous-traitance<sup>84</sup>.

D'autres estiment que, pour cette activité, d'autres emplois seraient perdus<sup>85</sup>; le président du Comité régional des pêches exprime une inquiétude similaire pour son activité : « *ce qu'on ne maîtrise pas c'est l'emploi.*<sup>86</sup> » Par ailleurs certains craignent que les marchés ne soient remportés par des entreprises étrangères : « *aujourd'hui vous n'avez qu'à regarder dans les ports, tous les navires de maintenance qui draguent les ports, qui font toutes les opérations qui sont possibles, ce n'est jamais sous pavillon français. Les trois-quarts, ce sont des Hollandais qui ont ces marchés. Ce qui fait que demain quand il y aura besoin de poser des éoliennes, vous n'aurez pas de navires français, vous n'aurez pas de marins français sur ces gros navires.*<sup>87</sup> »

Les jeunes, qui ont pu participer à des forums de présentation des métiers<sup>88</sup>, ont été particulièrement intéressés ; ils ont demandé des précisions sur ces emplois et sur les qualifications : « *quels sont les profils recherchés ? Quelles sont les possibilités de carrière pour les jeunes diplômés<sup>89</sup> ? Les rémunérations<sup>90</sup> ? Et l'emploi des femmes<sup>91</sup> ?* » D'autres questions ont été posées : « *quelle convention collective sera applicable<sup>92</sup> ? Quel statut<sup>93</sup> ?* » Certains s'inquiètent des conséquences pour la santé<sup>94</sup>, s'interrogent sur l'emploi des jeunes et des seniors<sup>95</sup>. Un intervenant note qu'actuellement il y a peu de travail dans le domaine de l'éolien en France<sup>96</sup>.

À ce stade du projet, le maître d'ouvrage n'a pas pu répondre à toutes les interrogations. Il a indiqué que, si le projet se poursuivait, une permanence publique serait mise en place à Fécamp, les candidats à un emploi pourront y déposer leurs CV<sup>97</sup> ; il a désigné une personne en charge de l'emploi et de la formation<sup>98</sup>.

### 2.2.3 Les emplois d'insertion

Le maître d'ouvrage, comme son partenaire Alstom, s'est engagé à confier 5% du volume d'heures travaillées à des personnes éloignées de l'emploi<sup>99</sup>. Il a apporté des précisions sur les modalités de mise en œuvre de cet engagement : il collabore avec une commission emploi/formation pour repérer et préparer les publics, des parcours d'insertion seront mis en œuvre et conjugués à un accompagnement social et professionnel des personnes. Il s'est également engagé à demander aux sous-traitants d'intégrer une clause sociale d'insertion à leurs marchés<sup>100</sup>. D'autres acteurs sont aussi mobilisés : le département<sup>101</sup>, les associations<sup>102</sup> et les comités d'expansion économique.

<sup>83</sup> Réponse à la question n°43.

<sup>84</sup> Réunion du 4 juin, p. 43.

<sup>85</sup> Cahier d'acteur n° 6, Association de Protection du Site des Petites Dalles.

<sup>86</sup> Réunion du 4 juin, p. 35.

<sup>87</sup> Réunion du 4 juin, p. 35.

<sup>88</sup> Atelier du 2 avril, p. 23.

<sup>89</sup> Atelier du 2 avril, p. 17.

<sup>90</sup> Atelier du 2 avril, p. 22.

<sup>91</sup> Question n°45 et 46.

<sup>92</sup> Question n°30 et réunion du 14 mai, p. 40.

<sup>93</sup> Réunion du 4 juin, p. 34.

<sup>94</sup> Question n°9.

<sup>95</sup> Question n°15.

<sup>96</sup> Réunion du 10 juillet, p. 30.

<sup>97</sup> Réunion du 25 juin, p. 30.

<sup>98</sup> Réunion du 10 juillet, p. 17.

<sup>99</sup> Dossier du maître d'ouvrage p. 81.

<sup>100</sup> Réunion du 14 mai, p. 29.

<sup>101</sup> Cahier d'acteur n°9, Département Seine-Maritime.

<sup>102</sup> Réunion du 14 mai, p. 34.

### 2.2.4 Les formations

Le maître d'ouvrage insiste aussi sur la formation « élément clé de la réussite d'un projet éolien en mer »<sup>103</sup>, « l'aspect formation et emplois en France est évidemment au cœur de nos préoccupations »<sup>104</sup>. Devant les lycéens et collégiens il a donné des précisions sur les formations utiles<sup>105</sup>.

La région, chef de file en matière de formation professionnelle, détaille les actions qu'elle met en place pour anticiper les besoins<sup>106</sup>. Les collectivités de Fécamp et environs font valoir qu'elles mobilisent les ressources nécessaires pour la mise en place de formations spécifiques<sup>107</sup> ; celles du Havre et de Dieppe sont aussi actives<sup>108</sup>, comme le rectorat. Le rôle des employeurs et des contrats de professionnalisation a, lui aussi, été mis en avant<sup>109</sup>. Un intervenant a insisté sur l'intérêt d'une maquette de fondation pour visualiser les travaux<sup>110</sup>.

De façon générale, chacun fait preuve d'une volonté évidente d'anticiper les besoins et d'adapter les formations aux postes proposés.

Des jeunes ont aussi souhaité que des contrats en alternance soient proposés par le maître d'ouvrage<sup>111</sup>. Celui-ci n'a pris aucun engagement à cet égard.



Atelier des lycéens et collégiens, le 2 avril au Lycée Guy de Maupassant à Fécamp

## 2.3 Aspects financiers du projet : des précisions demandées

### 2.3.1 L'intérêt socio-économique du projet : investissement et rentabilité

Les questions sur le montant de l'investissement, « qui paye ces deux milliards d'euros »<sup>112</sup>, ont porté sur le mode de financement « comment et quand sont mobilisés ces fonds »<sup>113</sup>, « le coût complet pour le citoyen »<sup>114</sup>, la durée de ce financement, le tarif d'achat demandé, le coût des choix techniques (fabricant des éoliennes, support des éoliennes), la part « des investissements qui ont été faits pour aménager l'ensemble des ports de notre côte littorale,



Réunion publique « Le temps du chantier », le 14 mai au Havre

<sup>103</sup> Dossier du maître d'ouvrage p. 80.

<sup>104</sup> Réunion du 4 juin, p. 28.

<sup>105</sup> Atelier du 2 avril, p. 17.

<sup>106</sup> Cahier d'acteur n°14, Région Haute-Normandie.

<sup>107</sup> Cahier d'acteur n°2, Communauté de communes de Fécamp, CCI Fécamp-Bolbec et Communes littorales membres du comité local de concertation.

<sup>108</sup> Cahiers d'acteur n°11, Ville du Havre, Communauté de l'agglomération havraise, Grand Port Maritime du Havre, Chambre de Commerce et d'Industrie du Havre et CCI de l'Estuaire, et n°15, Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe, Communauté d'Agglomération Dieppe-Maritime, Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dieppois, Vialog et Dieppe Méca Energies.

<sup>109</sup> Réunion du 4 juin, p. 44.

<sup>110</sup> Réunion du 14 mai, p. 12.

<sup>111</sup> Réunions du 14 mai, p. 36, et du 10 juillet, p. 20.

<sup>112</sup> Réunions du 25 mars, p. 15, et du 27 avril, p. 11.

<sup>113</sup> Réunion du 14 mai, p. 7.

<sup>114</sup> Réunions du 25 mars, p. 15, et du 27 avril, p. 32.



*mais aussi tous les coûts avoisinants<sup>115</sup> » liée aux infrastructures. Selon un intervenant : « RTE confirme : sans développement du réseau de transport les nouvelles sources d'énergie tourneraient à vide<sup>116</sup> », un autre fait des comparaisons avec des investissements d'amélioration de l'efficacité énergétique « je pense que les investissements seraient plus utiles dans l'amélioration de l'habitat<sup>117</sup> ».*

Les réponses ont confirmé que l'investissement était financé par le maître d'ouvrage sur fonds propres et emprunts bancaires, avec une durée d'amortissement de 20 ans<sup>118</sup>. Une provision de 25 millions d'euros sera réalisée pour assurer le démantèlement<sup>119</sup>. Il a aussi été ajouté qu'une prolongation de la durée de la concession du domaine public maritime, 30 ans, pourra être demandée<sup>120</sup>.

Le tarif d'achat garanti est actuellement de 130€/MWh installé mais il a été précisé que ce niveau était actuellement insuffisant, compte tenu de la maturité du secteur, ce qui a conduit l'État à lancer un appel d'offres dans lequel le candidat propose le prix de rachat de l'électricité produite<sup>121</sup>.

Le chiffrage global comprend le financement des infrastructures nécessaires à la construction et la maintenance des installations<sup>122</sup>.

Les investissements d'éoliennes en mer et l'amélioration de l'efficacité énergétique correspondent aux engagements de l'Union européenne dit « 3 fois 20 » : 20 % d'énergie renouvelable (23 % pour la France à la suite du Grenelle de l'environnement), 20 % d'amélioration de l'efficacité énergétique, 20 % de réduction des émissions de CO<sub>2</sub><sup>123</sup>. De ce fait les investissements en éolien et pour l'amélioration de l'habitat ne peuvent être comparés car ils s'inscrivent tous deux de manière complémentaire dans cette politique.

### 2.3.2 Le prix de revient et le coût de rachat

Les questions sur le coût pour les consommateurs, « on parle d'argent, combien ça va coûter aux utilisateurs<sup>124</sup> », ont porté sur la comparaison des coûts de production d'électricité selon les technologies « avec les éoliennes, l'électricité coûtera-t-elle moins chère ?<sup>125</sup> », « quel est le prix de revient moyen sur 20 ans ?<sup>126</sup> », sur la participation aux frais d'investissement, sur le coût de rachat « est-il possible de connaître le prix de rachat du MWh par EDF et le comparer aux autres sources de production ?<sup>127</sup> ». Dans son cahier d'acteur Europe Ecologie-Les Verts (EELV) a proposé que les citoyens deviennent partenaires financiers de ces technologies<sup>128</sup>.

Se fondant sur les estimations portées dans différents documents émanant des pouvoirs publics, le maître d'ouvrage a apporté des précisions sur les coûts des différentes filières de production d'électricité : le nucléaire existant coûte de 49 à 54€/MWh<sup>129</sup>, le nucléaire nouvelle génération de 70 à 90€/MWh, le charbon ou le gaz coûtent 70 à 75€/MWh, l'éolien terrestre 85€/kWh, l'éolien

<sup>115</sup> Réunion du 25 mars, p. 15.

<sup>116</sup> Question n°6.

<sup>117</sup> Question n°9.

<sup>118</sup> Réunion du 12 avril, p. 38.

<sup>119</sup> Dossier du maître d'ouvrage, p. 47, et réponse à la question n°60.

<sup>120</sup> Réponse à la question n°58.

<sup>121</sup> Dossier du maître d'ouvrage, p. 26, et réponse 1.

<sup>122</sup> Réunion du 25 mars, p. 14.

<sup>123</sup> Dossier du maître d'ouvrage, p. 12, réponse à la question n°9, et réunion du 25 mars, p. 12.

<sup>124</sup> Réunion du 25 mars, p. 19.

<sup>125</sup> Atelier du 2 avril, p. 16.

<sup>126</sup> Question n°17.

<sup>127</sup> Réunion du 12 avril, p. 19.

<sup>128</sup> Cahier d'acteur n°1, Les élu-e-s régionaux EELV et Europe Ecologie les Verts de Haute-Normandie, p. 4.

<sup>129</sup> Selon Haute-Normandie Nature-Environnement (HN-NE), ce coût devrait être révisé à la hausse notamment en raison du coût du démantèlement, réunion du 14 mai, p. 25.

en mer 202€/MWh, le solaire de 220 à 370€/MWh<sup>130</sup>. Le maître d'ouvrage a indiqué que le prix de revient de l'électricité qui serait produite par le parc de Fécamp serait légèrement inférieur à ce prix de 202€/MWh, en raison d'un gisement de vent particulièrement favorable<sup>131</sup>.

### 2.3.3 La tarification

S'agissant de la tarification, plusieurs questions ont été posées sur :

- le coût de l'électricité et l'impact sur les ménages à budget serré<sup>132</sup>,
- la CSPE (contribution au service public de l'électricité) et son possible doublement,
- la hausse de la TURPE (tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité)<sup>133</sup>,
- les avantages éventuels pour les consommateurs régionaux ou locaux<sup>134</sup>.

La CSPE s'élève en 2013 à 13,5 € par MWh, dont 1,5 € pour l'éolien terrestre ; du fait de l'éolien en mer, elle devrait augmenter en 2020 d'environ 25 € par ménage et par an<sup>135</sup>.

Les tables rondes dans le cadre du débat national sur la transition énergétique en cours pendant la même période n'ont pas permis de donner des réponses définitives à ce stade.

### 2.3.4 Les retombées économiques régionales et locales

Les retombées économiques régionales ont été amplement débattues, en particulier avec des questions sur la taxe spéciale sur les éoliennes en mer<sup>136</sup>, dont le montant et la répartition sont définis par le code général des impôts<sup>137</sup>.

Cette taxe est fixée actuellement à 14 113€/MW installé - il est à noter qu'il s'agit là de puissance et non d'énergie produite.

« *Qu'est-ce qu'on va faire avec cet argent*<sup>138</sup>? », cette taxe distribuée selon la répartition suivante : 50 % pour les communes littorales situées à moins de 12 milles marins du site de production, 35 % au Comité national des pêches et 15 % aux projets de développement durable sur le littoral Manche Est - Mer du Nord. Selon le maître d'ouvrage, cette taxe rapportera 7M€/an, dont la moitié aux communes littorales<sup>139</sup>.

La question de l'usage de cette taxe et sa répartition entre communes a été posée<sup>140</sup>. Un internaute a calculé que le produit de cette taxe s'élèverait en moyenne à 105 € par habitant, mais avec des différences importantes entre les communes : 56 € par habitant à Fécamp, contre 876 € par habitant pour la commune la plus favorisée<sup>141</sup>. Le maître d'ouvrage n'a pas démenti ce calcul. Le ministère de l'écologie et de l'énergie, sollicité, n'avait pas, lors de la rédaction de ce compte rendu, apporté d'indication sur ces modalités de calcul. L'affectation de cette taxe aux seules communes littorales, et non aux communautés de communes, a aussi été discutée<sup>142</sup>.

<sup>130</sup> Réunion du 12 avril, p. 19, réponse à la question n°58.

<sup>131</sup> Réponse à la question n°1.

<sup>132</sup> Question n°34.

<sup>133</sup> Cahier d'acteur n°6, Association de Protection du Site des Petites Dalles.

<sup>134</sup> Réunion du 25 mars, p. 19.

<sup>135</sup> Dossier du maître d'ouvrage, p. 24, réunion du 25 mars, p. 20, et réponse à la question n°34.

<sup>136</sup> Questions n°15 et 34, réunion du 25 mars, p. 19, et cahier d'acteur n°1, les élu-e-s régionaux EELV Europe Écologie les Verts de Haute-Normandie.

<sup>137</sup> Dossier du maître d'ouvrage p. 25.

<sup>138</sup> Réunion du 24 mai, p. 38.

<sup>139</sup> Dossier du maître d'ouvrage, p. 25, et réponse à la question n°9.

<sup>140</sup> Réunion du 25 mars, p. 29, et question n°26.

<sup>141</sup> Question n°26.

<sup>142</sup> Réunions du 12 avril p. 36, et du 24 mai, p. 41.



Des propositions ont été faites quant à cette répartition<sup>143</sup> et pour que les projets financés n'aient pas d'impact environnemental négatif<sup>144</sup>.

En ce qui concerne la fraction de 15 %, Haute-Normandie Nature-Environnement (HN-NE) a insisté pour qu'elle soit affectée à des projets de développement dirigés vers une amélioration du littoral<sup>145</sup>.

En conclusion, les éléments financiers sont restés très présents tout au long du débat. Le maître d'ouvrage a répondu aux questions de façon argumentée pour ce qui relevait de sa compétence.

## 2.4 Paysages, biodiversité, pêche et raccordement : les préoccupations du public

### 2.4.1 La visibilité du parc

S'agissant du paysage, plusieurs intervenants<sup>146</sup> se sont exprimés sur le caractère remarquable de l'espace littoral des Hautes Falaises et sur sa fragilité : érosion des falaises, déplacement des sédiments, transit et déficit de galets... À ce propos, fut abordée la question des classements UNESCO et Grand Site de France, label attribué par l'État en fonction de la notoriété et de la fréquentation touristique des sites retenus. Certains intervenants<sup>147</sup> ayant dit craindre un refus de classement en raison de l'implantation du parc éolien en mer, il leur fut répondu, notamment par le maire d'Étretat, qu'il n'y avait pas d'incompatibilité, que l'industrialisation de certains sites n'avait pas empêché leur classement (Mer de Wadden au Danemark, Ville du Havre) et que la concertation préalable avait œuvré pour minimiser l'impact paysager du parc<sup>148</sup>.

Certains ont dit leur souci, allant jusqu'à manifester leur hostilité au projet, de la préservation du spectacle d'un horizon marin vierge, objet de contemplation et source d'inspiration de nombreux artistes, peintres et écrivains<sup>149</sup>. M. Cyriaque Lethuillier, guide nature, a défendu « *ce qui reste de nature sauvage sur la mer et les falaises*<sup>150</sup> ». *A contrario*, une élue voit dans le développement de l'éolien en mer la possibilité de limiter le « mitage » de la côte par l'installation d'éoliennes à terre<sup>151</sup>; des opinions diverses ont été exprimées sur le site Internet<sup>152</sup>.



Réunion « Paysages et tourisme », le 27 avril à Étretat

<sup>143</sup> Cahier d'acteur n°1, Les élu-e-s régionaux EELV et Europe Écologie les Verts de Haute-Normandie.

<sup>144</sup> Réunion du 24 mai, p. 38.

<sup>145</sup> Réunion du 24 mai, p. 25 et 28.

<sup>146</sup> Cahiers d'acteur n° 3, Chambres de Commerce et d'Industrie de Normandie, et n°6, Association de Protection du Site des Petites Dalles. Réunion du 12 avril, p. 26-27.

<sup>147</sup> Réunion du 10 juillet, p. 21.

<sup>148</sup> Réunion 27 avril, p. 23-25.

<sup>149</sup> Réunion du 27 avril, p.20, cahier d'acteur n°6, Association de Protection du Site des Petites Dalles, et avis n°6.

<sup>150</sup> Réunion du 27 avril, p. 19.

<sup>151</sup> Réunion du 27 avril, p. 31 et avis n°8, un intervenant invite à « davantage de vision d'ensemble ».

<sup>152</sup> Avis et commentaires n°3 et n°6.

L'alignement des éoliennes depuis Étretat, pour « optimiser l'insertion paysagère du projet<sup>153</sup> », a été contesté par certains résidents des communes situées au nord-est de Fécamp : le parc, dénoncent-ils, se situera pour eux dans l'axe du coucher de soleil<sup>154</sup>, faisant obstacle au « rayon vert<sup>155</sup> ».

Plusieurs questions ont porté sur la possibilité de minimiser la visibilité des éoliennes, en évitant, par exemple, la couleur blanche<sup>156</sup> ou en prévoyant un éloignement plus grand du parc depuis la côte<sup>157</sup>. Sur cette dernière éventualité, le maître d'ouvrage répond que la zone d'implantation du parc, en bordure des eaux territoriales françaises, a été définie avec les pêcheurs, en tenant compte d'une moindre incidence pour la pêche<sup>158</sup>. Quant à la couleur blanche, elle répond, précise le maître d'ouvrage, à des normes de sécurité définies par l'aviation civile<sup>159</sup>.



Réunion « Paysages et tourisme », le 27 avril à Étretat

La commission relève que les photomontages présentés par le maître d'ouvrage, à partir de photos prises de la côte, de jour comme de nuit, n'ont pas fait l'objet de critique.

### 2.4.2 Le tourisme

Certains ont dit leurs attentes en matière de développement et de diversification touristique ; des visites du parc par bateau pourraient être organisées, mais un intervenant a mis en doute la possibilité de navigation<sup>160</sup>. Une étude sera-t-elle diligentée par le maître d'ouvrage pour évaluer les retombées touristiques potentielles<sup>161</sup> ? La représentante de Haute-Normandie Nature Environnement s'est prononcée pour un tourisme industriel qui ne soit pas uniquement centré sur la production d'électricité, mais participe aussi à une meilleure connaissance du milieu marin<sup>162</sup>.

Le directeur de l'Office du tourisme de Fécamp, se fondant sur le succès des visites-conférences des éoliennes terrestres du Cap Fagnet, a fait part de son optimisme en la matière<sup>163</sup>. Le maître d'ouvrage, de son côté, a décrit les retours d'expérience des parcs éoliens installés au Danemark, qui montrent un développement du tourisme dans les régions concernées<sup>164</sup>. Il fait par ailleurs réaliser actuellement une étude socio-économique sur le sujet<sup>165</sup>.

*A contrario*, le collectif PULSE a affirmé l'incompatibilité de la présence de ces « *monstrueuses machines* » et de l'attractivité touristique<sup>166</sup>.

<sup>153</sup> Dossier du maître d'ouvrage, p. 33.

<sup>154</sup> Réunions du 24 mai, p. 14 et 15, cahier d'acteur n°6, Association de Protection du Site des Petites Dalles.

<sup>155</sup> Réunion du 24 mai, p. 10, et question n°50.

<sup>156</sup> Question n°24.

<sup>157</sup> Réunions du 27 avril, p. 13, et du 24 mai, p. 12.

<sup>158</sup> Réunions du 27 avril, p. 13, et du 24 mai, p. 11.

<sup>159</sup> Réunions du 12 avril, p. 39, et du 4 juin, p. 17.

<sup>160</sup> Réunions du 27 avril, p. 12, et du 4 juin, p. 25.

<sup>161</sup> Réunion du 27 avril, p. 18 et 19, et cahier d'acteur n°2, Communauté de communes de Fécamp, la CCI Fécamp-Bolbec et les communes littorales membres du comité local de concertation.

<sup>162</sup> Réunion du 10 juillet, p. 24.

<sup>163</sup> Réunion du 27 avril, p. 18.

<sup>164</sup> Réunion du 27 avril, p. 8.

<sup>165</sup> Réponse à la question n°41.

<sup>166</sup> Réunion du 27 avril, p. 26.



### 2.4.3 La sauvegarde de la biodiversité et de l'environnement

La **perturbation et la dégradation des habitats** pour l'avifaune et les mammifères marins, en phase construction-démantèlement et en phase exploitation, par turbidité de l'eau, impact sonore, champs électrique et magnétique, ont suscité de nombreux avis et questions<sup>167</sup>. Aussi les résultats des études d'impacts que le maître d'ouvrage a longuement détaillées<sup>168</sup> sont-ils attendus par le public, certains intervenants, notamment les représentants du collectif STOP-EPR ni à Penly ni ailleurs<sup>169</sup>, déplorant que ceux-ci ne soient pas connus au moment du débat public. La représentante de l'Agence des aires marines protégées a invité à une vigilance particulière, en prenant en compte les effets cumulés des différents parcs éoliens<sup>170</sup>.

Sur ce sujet de la biodiversité et de l'environnement, de très nombreuses questions ont été posées à propos des fondations gravitaires (lestage et effet récif)<sup>171</sup>.

Le **prélèvement de granulats**, pour la préparation du béton et le lestage des fondations, et leur rejet au moment du démantèlement ont suscité des inquiétudes<sup>172</sup>. Où ces prélèvements seront-ils opérés ? Est-il envisagé de favoriser l'emploi de matériaux recyclés<sup>173</sup> ?

Le maître d'ouvrage a d'abord relativisé l'importance des volumes de granulats utilisés : 2500 à 3000 m<sup>3</sup>, soit, pour l'ensemble du parc, l'équivalent de la consommation de granulats d'une ville de 20 000 habitants pendant 5 ans, ou le volume nécessaire à la réalisation de 80 km d'autoroute<sup>174</sup>. Puis il a précisé qu'il était encore trop tôt pour répondre précisément (des appels d'offres seront lancés en temps voulu), mais qu'en tout état de cause les prélèvements se feraient sur des sites, marins ou terrestres, autorisés<sup>175</sup>. Enfin, lors de la réunion de clôture, le maître d'ouvrage a évoqué, dans sa présentation, la possibilité d'employer des sédiments de dragage recyclés, ou des matériaux alternatifs<sup>176</sup>.

De nombreuses questions et interventions ont porté sur l'**effet récif des fondations**. Certains ont vu dans l'installation des éoliennes sur des fondations gravitaires un élément positif pour le développement de la ressource halieutique et ont demandé s'il était possible de travailler sur le choix du matériau et sa rugosité, par exemple, pour accentuer l'effet récif<sup>177</sup>.



Réunion « Environnement et biodiversité »,  
le 24 mai à Saint-Pierre-en-Port

<sup>167</sup> Notamment lors de la réunion du 24 mai.

<sup>168</sup> Réunion du 24 mai, p. 5-9.

<sup>169</sup> Réunion du 25 juin, p. 32.

<sup>170</sup> Réunion du 24 mai, p. 23, et cahier d'acteur n°12, Agence des aires marines protégées.

<sup>171</sup> Questions n°19, 23 et 37.

<sup>172</sup> Réunions du 14 mai, p. 11, et du 10 juillet, p. 24.

<sup>173</sup> Cahier d'acteur n°13, Collectif Stop-EPR ni à Penly ni ailleurs.

<sup>174</sup> Réunions du 14 mai, p. 12, et du 12 avril, p. 14.

<sup>175</sup> Réunion du 12 avril, p. 13.

<sup>176</sup> Réunion du 10 juillet, p. 16.

<sup>177</sup> Réunion du 24 mai, p. 18.

D'autres ont évoqué l'installation de récifs artificiels complémentaires. Enfin, des intervenants ont interrogé le maître d'ouvrage sur le maintien éventuel des fondations après démantèlement en cas de recolonisation.

Aux dires du maître d'ouvrage, les retours d'expérience semblent avérer cet effet récif, même s'il admet que l'espacement des éoliennes entre elles (près de 1 km) ne sera guère propice à la création d'un « *couloir biologique* »<sup>178</sup>. De leur côté, les pêcheurs minimisent l'intérêt de cet effet récif pour leur activité, concernée davantage par du « *poisson de migration* »<sup>179</sup>.

Enfin la structure de la sous-station électrique en mer, et ses impacts sur le milieu marin, ont donné lieu à des interrogations<sup>180</sup>.

### 2.4.4 Les pêcheurs, professionnels et usagers de la mer

**Le secteur de la pêche** à Fécamp est très actif. Le cahier d'acteur de l'agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)<sup>181</sup> avance que c'est sur cette activité de la pêche que les impacts du projet risquent d'être les plus importants : perte de zone de pêche, impacts sur les espèces commerciales, allongement des routes de pêche, limitation de certains types de pêche.



Réunion « Pêcheurs, professionnels et usagers de la mer », le 4 juin à Fécamp

Les pêcheurs ont été profondément impliqués dans la concertation préalable organisée par le maître d'ouvrage<sup>182</sup>. Des représentants du Comité régional des pêches ont visité deux parcs à l'étranger et ont pu profiter du retour d'expérience des pêcheurs anglais<sup>183</sup>.

Le secteur reconnaît avoir été entendu sur nombre de points. Il a ainsi participé à l'identification d'une « *zone de moindres contraintes* » pour l'implantation du parc, à la décision d'aligner les câbles de raccordement des éoliennes entre elles

dans le sens du courant et au choix d'un raccordement des éoliennes à la station électrique en mer selon le même axe à 255°, et non selon un schéma plus court et donc moins onéreux, cela pour « *limiter les impacts sur la pêche professionnelle* »<sup>184</sup>. Il est en outre prévu l'ensoulement des câbles sous-marins (ou, ponctuellement, en cas d'obstacles géophysiques, leur protection par enrochement) pour permettre la poursuite de l'activité de pêche au sein du parc.

Lors de la réunion thématique « Pêcheurs, professionnels et autres usagers de la mer », le 4 juin, le représentant des pêcheurs a insisté sur les difficultés de recrutement des équipages (qui obligent parfois au recrutement d'une main-d'œuvre étrangère) et a exprimé



<sup>178</sup> Réunion du 4 juin, p. 13.

<sup>179</sup> Réunion du 4 juin, p. 48.

<sup>180</sup> Réunion du 10 juillet, p. 29.

<sup>181</sup> Cahier d'acteur n°7, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

<sup>182</sup> Cahier d'acteur n°4, Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Haute-Normandie.

<sup>183</sup> Réunion du 4 juin, p. 24.

<sup>184</sup> Dossier du maître d'ouvrage p. 34.



sa crainte de la concurrence des métiers marins de l'éolien en mer, qui viendrait accroître cette pénurie déjà constatée. Il a demandé la promotion des métiers liés au secteur, le développement des formations et la valorisation de l'enseignement maritime, dont les effectifs sont en baisse<sup>185</sup>. Selon un intervenant « *la pêche est en difficulté bien avant les éoliennes et après les éoliennes, ce sera encore pire*<sup>186</sup> ». Le président du Comité régional des pêcheurs tempère : « *les éoliennes aujourd'hui peuvent être aussi un atout pour la pêche*<sup>187</sup> ». Sur le site du débat, on peut lire le témoignage d'un pêcheur reconverti dans la location en Grande-Bretagne de navires et d'équipages pour l'éolien en mer<sup>188</sup>.

Tout en précisant que la définition des formations ne relevait pas de sa compétence, mais de celle de l'État et des collectivités locales, et en faisant valoir qu'il avait participé et continuerait à participer à tout événement local d'information sur ce thème (tels Forum de l'emploi, Route des énergies...), le maître d'ouvrage a annoncé qu'il était disposé à étudier, dans le cadre des mesures compensatoires, des actions de promotion en faveur des métiers de la pêche<sup>189</sup>.

La députée de la circonscription de Fécamp et le maire de Fécamp ont dit partager les inquiétudes des pêcheurs et indiqué vouloir la promotion de l'enseignement maritime à Fécamp. La députée a tenu à démentir des rumeurs de fermeture du lycée maritime Anita Conti, précisant que le projet de la région était de regrouper les formations initiale et continue et de procéder à une mutualisation avec les établissements du Havre<sup>190</sup>.

Par son acceptation du parc éolien en mer de Fécamp, le secteur estime, par la voix de son représentant, avoir « *payé son tribut* » au développement des énergies marines, avoir « *payé sa taxe éco à la nation* », et souhaite que le littoral haut-normand soit désormais préservé du développement de l'éolien en mer<sup>191</sup>.

### La position de la Préfecture maritime Manche-mer du Nord (conditions et pistes)

*La Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord, à qui revient d'accorder les autorisations d'accès et de circulation, s'est exprimée sur les éléments susceptibles d'atténuer les impacts et pour lesquels le consortium devra lui faire des propositions d'ici au mois d'octobre : protection des câbles ; installation de plateformes de naufragés ; amélioration des moyens et équipements de surveillance et de communication des CROSS ; installation de systèmes d'arrêt des rotors et d'extinction des balises lumineuses à la demande des secours ; mise à disposition et collaboration des moyens propres de la société Eoliennes Offshore des Hautes Falaises... Entre liberté d'accès et interdiction, il pourrait y avoir des possibilités graduées en fonction : des conditions météo ; de la taille et du tonnage des bateaux ; de la hauteur des mâts ; des méthodes de pêche ; il conviendra également de distinguer phase d'installation/démantèlement et phase d'exploitation*<sup>192</sup>.

<sup>185</sup> Réunion du 4 juin, p. 23-24, 35 et 39.

<sup>186</sup> Réunion du 4 juin, p. 47.

<sup>187</sup> Réunion du 4 juin, p. 48.

<sup>188</sup> Avis n°1 et n°2.

<sup>189</sup> Réunion du 4 juin, p. 38.

<sup>190</sup> Réunion du 10 juillet, p. 26

<sup>191</sup> Réunion du 4 juin, p. 23, 35 et 47.

<sup>192</sup> Réunion du 4 juin, p. 17-20.

S'agissant des autres usages de la mer, un patron de bateau à passagers s'est inquiété de la possibilité d'approcher le parc afin de favoriser le tourisme industriel<sup>193</sup>, et la question a été posée de la traversée du parc, situé sur la route Fécamp-Angleterre<sup>194</sup>.

L'accès au parc et le maintien d'une activité en son sein sont des questions encore en suspens. En ce domaine, la décision appartient au Préfet maritime qui n'a encore pris aucune décision<sup>195</sup>.

Le sujet de la sécurité en mer fut abordé, notamment en cas de dérive d'un bâtiment en avarie<sup>196</sup>. Le maître d'ouvrage a précisé sur ce point que des études étaient menées sur des « scénarios critiques », reconnaissant qu'en mer il s'agit de « prévoir ce qui n'arrivera jamais<sup>197</sup> ». Le représentant de la préfecture maritime a, de son côté, fait valoir que les moyens de surveillance et d'intervention des services de l'État étaient configurés pour anticiper ce type de situation périlleuse<sup>198</sup>.

Sécurité aussi que la détection des épaves et des obus<sup>199</sup>. Aucune épave n'a été repérée sur la zone d'implantation du parc et, s'agissant des obus, deux campagnes de détection/destruction seront menées en 2014 et 2015<sup>200</sup>.

### Raccordement au réseau public de transport d'électricité

*RTE (Réseau de Transport d'Electricité) a la charge technique du raccordement, par un câble de 225 000 volts, depuis le poste électrique en mer jusqu'à un poste de transport, la charge financière incombant à la société Eoliennes Offshore des Hautes Falaises.*

*Le 12 février 2013 est intervenue la validation de l'aire d'étude, dans laquelle s'inscrit le « fuseau de moindre impact », la validation définitive devant intervenir fin octobre 2013<sup>201</sup>. Il est prévu que, si le projet se poursuit, le raccordement se fera à Sainneville-sur-Seine, avec un atterrage (jonction du câble sous-marin avec le câble terrestre dans un ouvrage maçonné) à Fécamp, plus précisément au nord de la plage de Fécamp.*

*Ces deux localisations ont fait l'objet de plusieurs questions. S'agissant de l'atterrage, « pourquoi Fécamp ? Pourquoi pas Grainval ou Antifer<sup>202</sup> ? ». Ces deux alternatives ont été écartées par RTE, la première pour une raison de dénivelé, la seconde en raison de son coût plus élevé de 25%, dû à un doublement de la longueur de câble nécessaire.*

*S'agissant du raccordement à Sainneville-sur-Seine, la question a plusieurs fois été posée : pourquoi pas à Paluel<sup>203</sup>, où existe une ligne de 400 000 volts ? Cette dernière solution aurait nécessité, répond RTE, l'installation d'un nouveau*



Réunion « Le raccordement électrique », le 25 juin à Fécamp

(suite) ►

<sup>193</sup> Réunion du 4 juin, p. 26.

<sup>194</sup> Réunion du 4 juin, p. 46, du 10 juillet, p. 10.

<sup>195</sup> Réunion du 4 juin, p. 46.

<sup>196</sup> Réunion du 4 juin, p. 9, et cahier d'acteur n°6, Association de protection du site des Petites Dalles.

<sup>197</sup> Réunion du 4 juin, p. 10.

<sup>198</sup> Réunion du 4 juin, p. 22.

<sup>199</sup> Réunion du 10 juillet, p. 11.

<sup>200</sup> Réunion du 10 juillet, p. 18.

<sup>201</sup> Réunion du 25 juin, p. 19.

<sup>202</sup> Réunions du 25 mars, p. 25-26, et du 25 juin, p. 21-22.

<sup>203</sup> Réunion du 27 avril, p. 11.



poste électrique impliquant l'achat de 25 hectares de terrains agricoles, alors qu'à Sainneville-sur-Seine l'extension nécessaire du poste existant porte sur 2 à 3 hectares<sup>204</sup>.

Ensuite, le public et certaines associations de défense de l'environnement se sont inquiétés des dangers potentiels de l'installation d'une telle ligne (dégagement de chaleur, émission de sons basse fréquence susceptible de perturber la faune, champ électromagnétique) et des impacts environnementaux qu'auraient les travaux, ainsi que des gênes à la circulation qui en résulteraient, notamment à Fécamp (creusement de tranchées, déplacement d'engins de chantier...) <sup>205</sup>. Sur les dangers potentiels, le maître d'ouvrage et RTE se sont voulus rassurants. Le dégagement de chaleur, réel, sera limité en mer, du fait de l'enfouissement des câbles et du rôle de tampon thermique que jouera la masse d'eau<sup>206</sup>. Le champ électrique est confiné à l'intérieur du câble et le champ magnétique, pour lequel une réglementation doit être respectée, est négligeable, moins important que le champ magnétique terrestre.

S'agissant de l'impact environnemental des travaux, des mesures seront prises pour le contenir : le « tracé de moindre impact » se construit avec les acteurs concernés du territoire (et RTE s'est dit soucieux de recueillir, à l'occasion du débat public, les avis des habitants<sup>207</sup>) et l'enfouissement (à 1,50 m) se fera avec passage dans le domaine public (le long des axes routiers). Des modes opératoires seront définis pour minimiser la gêne causée aux habitants des zones urbanisées et les nuisances du chantier, qui devrait s'étendre d'octobre 2016 à avril-mai 2017 ; le maire de Fécamp s'est engagé à mener une concertation la plus large possible avec les riverains concernés<sup>208</sup>.

Enfin il est nécessaire de renforcer le réseau entre les postes de Sainneville-sur-Seine et de Pont-Sept, un intervenant a suggéré que cette ligne soit enterrée<sup>209</sup>.

## 2.5 La concertation après le débat

Le maître d'ouvrage a présenté les modalités d'information et de concertation qu'il envisageait s'il décidait de poursuivre le projet <sup>210</sup> :

- Information à chaque grande étape du projet par le biais de réunion(s) publique(s), de permanences publiques et d'expositions.
- Participation aux évènements locaux (forums de l'emploi, présentations thématiques destinées aux étudiants et lycéens, évènements sur le territoire).
- Développement de l'interactivité et du contenu du site Internet du projet, avec un espace dédié aux questions et suggestions du public ; mise à disposition des documents du débat, des documents du maître d'ouvrage et des photomontages.
- Diffusion, au public intéressé et aux acteurs concernés, d'une lettre d'information sur le projet.
- Dès le lancement du chantier, installation d'une « maison du projet » à Fécamp.

<sup>204</sup> Réunion du 25 juin, p. 24-25.

<sup>205</sup> Question n°40, réunions du 12 avril, p. 26 et 31, du 27 avril, p. 11, et du 25 juin.

<sup>206</sup> Réunion du 12 avril, p. 26.

<sup>207</sup> Réunion du 12 avril, p. 31.

<sup>208</sup> Réunion du 25 juin, p. 18, 27, 29.

<sup>209</sup> Réunion du 25 juin, p. 20.

<sup>210</sup> Réunion du 25 juin, p. 30.

Les intervenants souhaitent être étroitement associés dans cette phase ultérieure, comme ils l'ont été précédemment, notamment en ayant communication des protocoles d'études et de leurs résultats<sup>211</sup> et en participant à des instances de suivi<sup>212</sup>, avec une attention particulière sur les mesures compensatoires<sup>213</sup>. Ils demandent aussi « *une traçabilité et un suivi des investigations*<sup>214</sup> ».

Des demandes similaires sont formulées à l'égard de RTE, tant pour les travaux de raccordement<sup>215</sup> que pour connaître la production du parc : « *il serait souhaitable pour la lisibilité de l'éolien en France, aussi bien pour le défendre que pour le combattre, qu'il y ait une transparence et qu'on montre tous les bassins éoliens*<sup>216</sup> ».

### Les suites du débat public

*Le débat public doit permettre à toutes les personnes qui le souhaitent de s'exprimer sur l'opportunité du projet, ses objectifs et ses principales caractéristiques.*

*À l'issue du débat, dans un délai de deux mois, un compte rendu est établi par la commission particulière du débat public et le président de la Commission nationale du débat public en dresse le bilan. Ces documents rappellent les conditions d'organisation et de déroulement de débat public, ainsi que les enseignements à en tirer.*

*Le maître d'ouvrage dispose ensuite de trois mois pour prendre sa décision sur la suite qu'il entend donner au projet.*

#### Si le maître d'ouvrage décide de poursuivre son projet...

*Dans cette hypothèse, le maître d'ouvrage s'engage à poursuivre l'information et la concertation du public et des différentes parties prenantes, selon des modalités qui ont été présentées avant la fin du débat public. La concertation et l'information du public se poursuivraient ainsi jusqu'à l'enquête publique.*



<sup>211</sup> Réunion du 25 juin, p. 32 et 34.

<sup>212</sup> Réunion du 24 mai, p. 25.

<sup>213</sup> Réunion du 10 juillet, p. 12.

<sup>214</sup> Réunion du 10 juillet, p. 17.

<sup>215</sup> Réunion du 10 juillet, p. 24.

<sup>216</sup> Réunion du 10 juillet, p. 11.



# Conclusion

## Conclusion

Le débat public n'est pas un sondage ni un référendum, il ne vise pas à obtenir un accord sur un projet ou à faire émerger une opposition. Rendant compte des avis exprimés, des questions discutées, la commission tient à souligner plusieurs points marquants :

- une forte attente des élus et des milieux professionnels, partagée par ceux qui en espèrent des emplois ;
- des interrogations, voire des inquiétudes, sur l'incidence du projet sur l'environnement ;
- des demandes de la part des usagers de la mer, et notamment des pêcheurs ;
- une opposition marquée, même si elle est surtout localisée sur la côte nord-est du projet de parc, en raison de l'atteinte au paysage ;
- une demande de poursuite d'une concertation étroite avec les différents acteurs, si le projet se réalise.



Réunion de clôture,  
le 10 juillet à Fécamp





# Annexes

// Annexe 1 :

Décision de la CNDP d'organiser un débat public, séance du 4 juillet 2012

Commission Nationale du Débat Public

SEANCE DU 4 JUILLET 2012

DÉCISION N° 2012 / 24 / PEFEC / 1

PROJET DE PARC EOLIEN EN MER DE FECAMP

**La Commission nationale du débat public,**

- vu la Convention d'Aarhus du 25 juin 1998 sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, approuvée par la loi n° 2002-285 du 28 février 2002,
- vu les directives du Parlement et du Conseil 2003/4/CE du 28 janvier 2003 et 2003/35/CE du 26 mai 2003,
- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et son article R.121-7,
- vu la lettre de saisine du Président d'Eolien Maritime France SAS en date du 11 juin 2012, reçue le 12 juin 2012, et le dossier joint relatif au projet de parc éolien en mer de Fécamp (Seine-Maritime),
  
- après en avoir délibéré,
  
- considérant que le projet revêt un caractère d'intérêt national en raison de la disposition de la loi n°2009-970 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement fixant à au moins 23 % la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique nationale d'ici 2020 et de l'objectif de l'arrêté du 15 décembre 2009 relatif à la programmation pluriannuelle des investissements de production d'électricité fixant à 6000 MW les installations éoliennes en mer et d'énergies marines à l'horizon 2020,
- considérant que les impacts du projet sur l'environnement, l'avifaune, les mammifères marins, la visibilité et le paysage sont significatifs,
- considérant que les impacts des aménagements connexes (raccordement au réseau électrique national et installations portuaires) sur l'environnement sont significatifs,
- considérant que les enjeux socio-économiques du projet sont importants, en raison de l'activité générée pendant la construction du parc et la création d'une filière industrielle et de ses impacts sur la navigation maritime, la pêche et le tourisme,

**DÉCIDE :**

**Article 1 :**

Le projet de parc éolien en mer de Fécamp doit faire l'objet d'un débat public que la Commission nationale du débat public organisera elle-même et dont elle confiera l'animation à une commission particulière.

**Article 2 :**

Le dossier du débat devra expliciter les projets d'aménagements connexes (raccordement au réseau électrique national et installations portuaires).

Le Président  
*Philippe Deslandes*  
Philippe DESLANDES





### // Annexe 2 :

#### Éthique et déontologie des membres des commissions particulières du débat public

Les membres de la Commission particulière et le personnel du secrétariat général sont soumis à des règles de confidentialité.

La Commission nationale du débat public est une autorité administrative indépendante chargée de veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement caractérisés par leur intérêt national, leurs forts enjeux socio-économiques, leurs impacts significatifs sur l'environnement.

Elle exerce ses attributions dans le respect des dispositions du code de l'environnement (Art L 121-1 et s. et R. 121-1 et s.).

En outre, elle est régie par un règlement intérieur qui comporte quelques dispositions générales concernant les commissions particulières chargées d'animer un débat public (CPDP).

Afin d'explicitier les conditions d'application de ces dispositions et de garantir le bon accomplissement de leurs missions, la Commission nationale du débat public a adopté, lors de sa séance du 2 juin 2004, les règles suivantes que les membres des Commissions particulières s'engagent à respecter :

#### **ETHIQUE ET DEONTOLOGIE DES MEMBRES DES COMMISSIONS PARTICULIERES DU DEBAT PUBLIC.**

##### **Engagement en faveur du débat**

Chaque membre de Commission particulière est appelé à :

1. Mettre en œuvre les orientations générales, les directives et les recommandations méthodologiques de la CNDP
2. Œuvrer, sous la responsabilité du Président de la Commission, avec impartialité, équité et intégrité
3. Réserver aux travaux de la Commission particulière le temps requis pour la préparation, le déroulement et la conduite à bonne fin du débat
4. Veiller à assurer à l'ensemble du public une information complète, objective, honnête et accessible
5. Favoriser l'expression du public et contribuer à ce qu'il obtienne les réponses aux questions posées
6. Veiller au respect de chacun et refuser les incivilités
7. Collaborer à une saine gestion des moyens humains, matériels et financiers mis en œuvre

##### **Indépendance**

8. Aucune personne intéressée à une opération, à titre personnel ou en raison de ses fonctions, ne peut être membre d'une commission particulière chargée d'animer un débat public se rapportant à cette opération
9. Le membre de la Commission particulière doit porter sans délai à la connaissance du Président de la Commission particulière du débat public tout changement de statut ou de fonction susceptible de porter atteinte à son indépendance
10. Il manifeste, par son comportement et ses paroles, son indépendance par rapport aux diverses parties prenantes aussi bien avant et pendant qu'après le débat public
11. Il s'interdit d'accorder, de solliciter, d'accepter tout avantage, direct ou indirect, au profit ou de la part de tout organisme ou personne concernés, à un titre ou à un autre, par le projet soumis à débat

##### **Devoir de neutralité et de réserve**

12. Il doit faire preuve de neutralité et de tolérance
13. Il s'abstient, au cours du débat et au delà jusqu'à la décision du maître d'ouvrage, d'exprimer toute opinion sur le fond du projet soumis à débat
14. Il s'interdit de remettre en cause les décisions prises collégalement par la Commission particulière du débat public ou de commenter les décisions prises par cette dernière
15. Il s'engage à ne pas user indûment de sa qualité de membre d'une Commission particulière

## // Annexe 3 :

### Liste des acteurs rencontrés par la CPDP en préparation du débat public

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ
ABADIE	Pierre-Marie	Directeur de l'énergie, Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC)
ALISEVICH	Hugues	Adjoint à la Direction, Syndicat mixte du Port de Dieppe
AUBER	François	Maire de Saint-Jouin-Bruneval
AULERT	Christophe	Responsable de l'Antenne Manche - Mer du Nord, Agence des aires marines protégées
BARBAY	Claude	Vice-Président, Association Haute Normandie Nature et Environnement (HNNE)
BARBER	Nicolas	Chef du bureau Énergies renouvelables, Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC)
BARBIER	Sylvie	Présidente, Association Haute Normandie Nature et Environnement (HNNE)
BASILLE	Michel	Maire de Criquebeuf-en-Caux
BAZILLE	Alain	Président, Communauté de communes VALMONT
BEAUFILS	Alain	Responsable du centre de sauvegarde, CHENE (Centre d'Hébergement et d'Etudes sur la Nature et l'Environnement)
(de) BELLOY	Christophe	Secrétaire général adjoint, Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM) Région Havraise
BORGNE	Elisabeth	Chargée de Mission, Préfecture de la région de la Haute-Normandie
BOURGINE	Franck	Délégué Basse et Haute Normandie, Délégation Générale de l'Aviation Civile-Délégation Régionale de Haute Normandie (D.G.A.C)
(de) BOUSQUET de FLORIAN	Pierre	Préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime
BUCOURT	Patrick	Maire de Heuqueville
CHATEL	Jean	RTE
CHEVALIER	Jean-Michel	Administrateur en chef, Préfecture maritime Manche-Mer du Nord
COLIN	Gérard	Président, Communauté de communes de la Côte d'Albâtre
COQUATRIX	Corinne	Section Mer et Littoral, direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime (DDTM)
COTTARD	Franck	Maire d'Etretat
COURCOL	Laurent	Directeur interrégional, Direction interrégionale de la mer - Manche-Est Mer-du-Nord (DIRM)
COURCOUX	Christophe	Directeur, Actif Insertion

### // Annexe 3 :

#### Liste des acteurs rencontrés par la CPDP en préparation du débat public (suite)

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ
CUSSEAU	Christophe	Directeur, Office de tourisme de Fécamp
DAKYO	Brayima	Directeur, Groupe de Recherche en Electrotechnique et Automatique du Havre, Université du Havre
DALLET-THUILLIER	Magalie	Directrice, Office du tourisme d'Etretat
DEBOOS	Christophe	Délégué général, Association Energies Haute-Normandie
DELPECH	Jean-Paul	Chercheur, Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER)
DEMANGE	Patrick	Président, SNSM Sauveteurs en mer de Fécamp
DESORMEAUX	Jean-Pierre	Président, Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Haute-Normandie (CCI)
DOUTRELEAU	Bruno	Adjoint au Maire, Mairie de Saint-Pierre-en-Port
DUBOYS-FRESNEY	Bertrand	Président, Chambre de Commerce et d'Industrie de Fécamp-Bolbec
DUBUC	Christophe	Maire d'Yport
DUFUMIER	Benoît	Directeur départemental adjoint, délégué à la mer et au littoral (DDTM)
FÉRAY	Didier	Président, CHENE (Centre d'Hébergement et d'Etudes sur la Nature et l'Environnement)
FONTAINE	Pierre	Sous-Directeur des systèmes électriques et des énergies renouvelables, Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC)
FOUCHAULT	Marie-Dominique	Directrice, Syndicat Mixte du Port de Dieppe
FOURNIER	Eric	Directeur du projet Accueil des zones de production d'énergie éolienne off-shore, RTE
FRODELLO	Jean-Pierre	Directeur, LPO Haute-Normandie
GRELIER	Estelle	Députée de la 9 <sup>ème</sup> circonscription de Seine maritime , Présidente de la communauté de communes Fécamp
GUELLEC	Jean-Pierre	Directeur adjoint chargé des projets, Grand Port Maritime du Havre
HÉLARY	Jean-Claude	Association des Propriétaires et des Amis d'Etretat, APADE Etretat
HERAIL	Christian	Président, Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen (CCI)
HERVIEUX	Denis	Directeur adjoint, Chambre de Commerce et d'Industrie de Fécamp-Bolbec (CCI)
HIDRIO	Michael	Chargé de mission, Le Havre Développement
HOGERVORST	Catherine	Chargée de mission de l'insertion par l'activité économique, Communauté de communes de Fécamp

## // Annexe 3 :

### Liste des acteurs rencontrés par la CPDP en préparation du débat public (suite)

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ
HULOT	Olivia	Archéologue marine, Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines Atlantique /Mer du Nord (DRASSM)
JEANNE	Patrick	Mairie de Fécamp
KAVAFYAN	Philippe	Directeur France Eolien en Mer, AREVA
LADOUCETTE	Philippe	Président, Commission de régulation de l'énergie (CRE)
LAROCHE	Jean-Paul	Directeur de projet, RTE
LE GOFFIC	Yann-Yves	Directeur général, Seine-Maritime Expansion
LE VERN	Alain	Président, Conseil Régional de Haute-Normandie
LEBOULENGER	François	Président, GMN – Groupe Mammalogique Normand
LECOURT	Pascal	Maire de Senneville-sur-Fécamp
LELIEVRE	Brigitte	Chef de service, Service territorial de l'architecture et du patrimoine (STAP) de Seine-Maritime
LEMAITRE	Jean-Jacques	Président, AQUACAUX
LEMESLE	Ghyslaine	Association des Propriétaires et des Amis d'Etretat, APADE Etretat
LEMOINE	Bernard	Directeur Régional Adjoint, Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - Haute-Normandie (DIRECCTE)
LEPETIT	Dominique	Chef de Service DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement)
LEROUGE	Patricia	Directrice AQUACAUX
LEROUX	Christian	Président, Union maritime et portuaire du Havre (Umep)
LE MAOÛT	Daniel	Maire du Tilleul
LETHUILLIER	Gilbert	Maire de Benouville
LETHUILLIER	Cyriaque	Guide nature
LEYMARIE	Régis	Délégué adjoint, Conservatoire de Normandie
(de) LIGNAC	Frédérique	Vice-Président, ADSE – Association de Défense du site d'Etretat
LISSOT	Gérard	Président, Conseil économique, social et environnemental régional - Haute-Normandie (CESER)
LUDOT	Emmanuel	Chef de projet, Grand Port Maritime du Havre

### // Annexe 3 :

#### Liste des acteurs rencontrés par la CPDP en préparation du débat public (suite)

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ
MABILLE	Gilbert	Maire des Loges
MACCIONI	Pierre-Henry	Préfet de Haute-Normandie, Préfet de la Seine-Maritime
MALANDAIN	Bernard	Maire de Saint Léonard
MARIE	Didier	Président du Conseil général de Seine Maritime
MASSON	Eric	Animateur Energies Renouvelables Pépinière EnR
MATTERA	Jean-Louis	Chargé de la coordination et de l'animation des politiques sectorielles maritimes et littorales, Direction interrégionale de la mer - Manche-Est Mer-du-Nord (DIRM)
MAUGER	Gérard	Maire de Saint-Valery-en-Caux
MERCHER	Gérard	Directeur général, Le Havre Développement
MERIGEAU	Frédéric	Chargé de Mission, Seine-Maritime Expansion
MEYNIER	Michel	Président, ECOREFE – Ecologie dans la région de Fécamp
MICHAUX	Jean-Claude	Président, Protection du site des Petites Dalles
MOREL	Franck	Chargé d'études, Groupe Ornithologique Normand (GONm)
MORZELLE	Olivier	Directeur, Direction départementale des Territoires et de la Mer de Seine Maritime (DDTM)
MULLER	Sonia	Secrétaire générale, Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Haute-Normandie (CRPMEM-HN)
NEYME	Eric	Délégué régional Basse et Haute Normandie, EDF
NIELLY	Bruno	Préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord
OLLIER	Jean-Yves	Directeur Général, Commission de régulation de l'énergie (CRE)
ORY	Pierre	Sous-Préfet du HAVRE
PAILLETTE	Gérard	Maire de La Poterie-Cap-d'Antifer
PHILIPPE	Edouard	Député de la 7 <sup>ème</sup> circonscription de la Seine-Maritime, maire du Havre et président de la communauté de l'agglomération havraise
PINEL	Didier	Proviseur, Lycée Guy de Maupassant
PIVET	Esther	Directrice du développement des marchés, Commission de régulation de l'énergie (CRE)

### // Annexe 3 :

#### Liste des acteurs rencontrés par la CPDP en préparation du débat public (suite)

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ
PLACIAL	Didier	Commandant, Zone aérienne de Défense Nord
POURCHAUX	Yannick	Président, Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Haute-Normandie (CRPMEM-HN)
PUSATERI	Patrice	Architecte des bâtiments de France
REGNIER	Patrick	Maire d'Eletot
REMAUD	Morgane	Chargée de Mission Natura 2000, aménagements portuaires et usages industriels, Antenne Manche - Mer du Nord, Agence des aires marines protégées
RENAULT	Elise	Chargée de Mission Natura 2000, Conservatoire du Littoral Normand
REVET	Charles	Sénateur de la Seine-Maritime, Président de la communauté de communes Criquetot l'Esneval
SCARANO	Eric	Maire de Sassetot-le-Mauconduit
SCHUMPP	Bernard	Président, Collectif PULSE
SERRIE	Nicolas	Directeur du Développement Eolien Offshore, ALSTOM
SEYER	Jérôme	Protection du site des Petites Dalles
SIMON	Pierre	Président, AUPF – Association des usagers du port de Fécamp
SORET	Jean-Yves	Maire de Vattetot
TALEB	Claude	Vice-Président Région Haute-Normandie, Europe Ecologie-les Verts (EELV)
THOMAS	Julien	Adjoint au chef du bureau des Énergies renouvelables, Direction générale de l'Énergie et du Climat (DGEC)
TOULOUSE	Myriam	Porte parole Haute-Normandie, Europe Ecologie-les Verts (EELV)
TRÉPIED	Jean-Claude	Maire de Saint-Pierre-en-Port
WATTIEZ	Henri	Délégué territorial, ERDF Haute-Normandie



// Annexe 4 :

**Décision de la CNDP d'approuver le calendrier et les modalités du débat public, séance du 6 février 2013**

Commission Nationale du Débat Public

---

**SEANCE DU 6 FEVRIER 2013**

---

**DÉCISION N° 2013 / 12 / PEFEC / 5**

---

**PROJET DE PARC EOLIEN EN MER DE FECAMP**

---

**La Commission nationale du débat public,**

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et son article R.121-7,
- vu la lettre de saisine du Président d'Eolien Maritime France SAS en date du 11 juin 2012, reçue le 12 juin 2012, et le dossier joint relatif au projet de parc éolien en mer de Fécamp (Seine-Maritime),
- vu sa décision n° 2012/24/PEFEC/1 du 4 juillet 2012 décidant l'organisation d'un débat public et sa décision n° 2012/25/PEFEC/1 du 4 juillet 2012 décidant nommant Monsieur Olivier GUERIN président de la commission particulière,
- vu la lettre en date du 24 janvier 2013 du Président de la société Eoliennes Offshore des Hautes Falaises, Président de la société Eolien Maritime France SAS, transmettant le dossier du débat,

- sur proposition de M. Olivier GUERIN,
- après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

**Article 1 :**

La Commission nationale considère le dossier du maître d'ouvrage, y compris la contribution au débat public de RTE, comme suffisamment complet pour être soumis au débat public, étant observé que les études complémentaires en cours devront être versées au débat.

**Article 2 :**

Le débat public aura lieu du 20 mars au 20 juillet 2013.

**Article 3 :**

Les modalités d'organisation du débat sont approuvées.

Le Président  
*Philippe DESLANDES*  
Philippe DESLANDES

## // Annexe 5 :

### Calendrier des réunions publiques

Le calendrier du débat public	
<b>RÉUNION D'OUVERTURE</b>	
<b>Lundi 25 mars - Fécamp</b> de 18h30 à 21h30 <i>« Transition énergétique et présentation du projet »</i> Les modalités du débat public et les caractéristiques du projet seront présentées. Les premières questions et prises de positions seront recueillies.	Cinéma Grand Large, Place Bellet
<b>ATELIER</b> destiné aux élèves de 4 <sup>ème</sup> des collèges Fécampoïis	
<b>Mardi 2 avril - Fécamp</b> de 14h à 16h <i>« Emplois et formation professionnelle »</i>	Lycée Guy de Maupassant
<b>RÉUNION GÉNÉRALE</b>	
<b>Vendredi 12 avril - Saint-Jouin-Bruneval</b> de 18h30 à 21h30	Gymnase, Rue du Gymnase
<b>RÉUNIONS THÉMATIQUES</b>	
<b>Samedi 27 avril - Etretat</b> de 10h à 13h <i>« Paysages et tourisme »</i>	Salle Adolphe Boissaye, Rue Adolphe Boissaye
<b>Mardi 14 mai - Le Havre</b> de 19h30 à 22h30 <i>« Le temps du chantier »</i>	Docks Café, Quai de la réunion
<b>Vendredi 24 mai - Saint-Pierre-en-Port</b> de 18h30 à 21h30 <i>« Environnement et biodiversité »</i>	Salle des Pommiers, Rue des fermes
<b>Mardi 4 juin - Fécamp</b> de 18h30 à 21h30 <i>« Pêcheurs, professionnels et usagers de la mer »</i>	Cinéma Grand Large, Place Bellet
<b>Mardi 25 juin - Fécamp</b> de 18h30 à 21h30 <i>« Le raccordement électrique »</i>	Cinéma Grand Large, Place Bellet
<b>RÉUNION DE CLÔTURE</b>	
<b>Mercredi 10 juillet - Fécamp</b> de 18h30 à 21h30 La CPDP y présentera les principaux éléments discutés au cours du débat.	Cinéma Grand Large, Place Bellet





### // Annexe 6 :

#### Liste des cahiers d'acteur

N° de cahier	ACTEUR(S)
1	Les élu-e-s régionaux EELV et Europe Ecologie Les Verts de Haute-Normandie
2	Communauté de communes de Fécamp, CCI Fécamp-Bolbec et Communes littorales membres du comité local de concertation
3	Chambres de Commerce et d'Industrie de Normandie
4	Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Haute-Normandie (CRPMEM)
5	Cluster Maritime Français
6	Association de Protection du Site des Petites Dalles
7	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)
8	Syndicat des énergies renouvelables (SER)
9	Département Seine-Maritime
10	Syndicat Mixte du Port de Dieppe et DIEPPE-NAVALS
11	Ville du Havre, Communauté de l'agglomération havraise, Grand Port Maritime du Havre, Chambre de Commerce et d'Industrie du Havre et CCI de l'Estuaire
12	Agence des aires marines protégées
13	Collectif STOP-EPR ni à Penly ni ailleurs
14	Région Haute-Normandie
15	Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe, Communauté d'Agglomération Dieppe-Maritime, Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dieppois, Vialog et Dieppe Méca Energies

## // Annexe 7 :

### Retombées dans la presse

Date de parution/ diffusion	Support	Titre du sujet	Catégorie	Périodicité	Régionale / Nationale
01/03/13	LE MARIN	Les dates des débats publics sont connues	Presse écrite	HEBDOMADAIRE	NAT
02/03/13	LE PROGRES DE FECAMP	Un débat public sur l'éolien en mer	Presse écrite	QUOTIDIEN	REG
05/03/13	DRAKKARONLINE	Annonce débat public	Presse écrite	QUOTIDIEN	REG
05/03/13	FIL FAX	Annonce débat public	Presse écrite	QUOTIDIEN	REG
11/03/13	FRANCE 3 BAIE DE SEINE	Un débat public pour ou contre l'éolien en mer	TV	QUOTIDIEN	REG
20/03/13	FRANCE 3 HAUTE NORMANDIE	Les premiers parcs éoliens se concrétisent	TV	QUOTIDIEN	REG
21/03/13	FRANCE 3 HAUTE NORMANDIE	Les débats publics sont lancés	TV	QUOTIDIEN	REG
21/03/13	RESONANCE	Annonce débat public	Radio	QUOTIDIEN	REG
21/03/13	FRANCE BLEU HAUTE NORMANDIE	Le débat public sur les éoliennes au large de Fécamp démarre	Radio	QUOTIDIEN	REG
22/03/13	FRANCE 3 HAUTE NORMANDIE	Annonce réunion d'ouverture	TV	QUOTIDIEN	REG
22/03/13	RESONANCE	Annonce réunion d'ouverture	Radio	QUOTIDIEN	REG
22/03/13	FRANCE BLEU HAUTE NORMANDIE	Annonce réunion d'ouverture	Radio	QUOTIDIEN	REG
22/03/13	LA LETTRE API	Annonce débat public	Presse écrite	HEBDOMADAIRE	NAT
22/03/13	LE COURRIER CAUCHOIS	Annonce réunion d'ouverture	Presse écrite	HEBDOMADAIRE	REG
25/03/13	FRANCE BLEU HAUTE NORMANDIE	Annonce réunion d'ouverture	Radio	QUOTIDIEN	REG
25/03/13	FRANCE BLEU HAUTE NORMANDIE	Présentation réunion d'ouverture	Radio	QUOTIDIEN	REG
26/03/13	LE HAVRE PRESSE	Le parc éolien fait débat	Presse écrite	QUOTIDIEN	REG
29/03/13	LE COURRIER CAUCHOIS	Le débat est lancé	Presse écrite	HEBDOMADAIRE	REG
02/04/13	RESONANCE	Annonce atelier	Radio	QUOTIDIEN	REG
03/04/13	LE COURRIER CAUCHOIS	Les questions des jeunes	Presse écrite	HEBDOMADAIRE	REG
03/04/13	LE PROGRES DE FECAMP	Des métiers d'avenir	Presse écrite	QUOTIDIEN	REG
05/04/13	LA CHRONIQUE DE NORMANDIE	Le point sur le débat	Presse écrite	HEBDOMADAIRE	REG
12/04/13	RESONANCE	Annonce réunion Saint-Jouin	Radio	QUOTIDIEN	REG
16/04/13	LE HAVRE PRESSE	Sondages sur la plage	Presse écrite	QUOTIDIEN	REG
16/04/13	LE HAVRE PRESSE	Maîtres d'ouvrage rassurants ?	Presse écrite	QUOTIDIEN	REG
16/04/13	LE HAVRE PRESSE	Un consensus autour du projet ?	Presse écrite	QUOTIDIEN	REG
26/04/13	LE MONITEUR	Le projet de parc éolien au large de Fécamp soumis au débat public	Presse écrite	HEBDOMADAIRE	NAT
27/04/13	RESONANCE	Annonce réunion Etretat	Radio	QUOTIDIEN	REG
27/04/13	FRANCE BLEU HAUTE NORMANDIE	Annonce réunion Etretat	Radio	QUOTIDIEN	REG
29/04/13	LA CHRONIQUE DE NORMANDIE	Le point sur le débat	Presse écrite	HEBDOMADAIRE	REG

## // Annexe 7 :

### Retombées dans la presse (suite)

Date de parution/ diffusion	Support	Titre du sujet	Catégorie	Périodicité	Régionale / Nationale
13/05/13	LA CHRONIQUE DE NORMANDIE	Le point sur le débat	Presse écrite	HEBDOMADAIRE	REG
14/05/13	RESONANCE	Annonce réunion le Havre	Radio	QUOTIDIEN	REG
18/05/13	LE HAVRE PRESSE	Un chantier, des emplois	Presse écrite	QUOTIDIEN	REG
18/05/13	LE HAVRE PRESSE	Des objectifs d'insertion	Presse écrite	QUOTIDIEN	REG
24/05/13	RESONANCE	Annonce réunion Saint Pierre en Port	Radio	QUOTIDIEN	REG
24/05/13	PARIS NORMANDIE	Environnement et Biodiversité	Presse écrite	QUOTIDIEN	REG
03/06/13	LE PROGRES DE FECAMP	Le débat éolien prend le large	Presse écrite	QUOTIDIEN	REG
04/06/13	RESONANCE	Annonce réunion Pêche	Radio	QUOTIDIEN	REG
04/06/13	LE COURRIER CAUCHOIS	L'impact environnemental	Presse écrite	HEBDOMADAIRE	REG
04/06/13	FRANCE 3 HAUTE NORMANDIE	Le débat se termine dans un mois	TV	QUOTIDIEN	REG
04/06/13	LE JOURNAL DE LA MARINE MARINE MARCHANDE	Eolien Offshore, un chantier des emplois	Presse écrite	HEBDOMADAIRE	NAT
07/06/13	LE PROGRES DE FECAMP	Pour le maintien des activités	Presse écrite	QUOTIDIEN	REG
07/06/13	PARIS NORMANDIE	Pour le maintien des activités	Presse écrite	QUOTIDIEN	REG
13/06/13	MER ET MARINE	Dernière ligne droite pour le débat public	Presse écrite	HEBDOMADAIRE	NAT
13/06/13	LA CHRONIQUE DE NORMANDIE	Le point sur le débat	Presse écrite	HEBDOMADAIRE	REG
14/06/13	PARIS NORMANDIE	Catherine Pancol s'oppose au parc éolien	Presse Web	QUOTIDIEN	REG
14/06/13	LE PROGRES DE FECAMP	Touche pas à ma vailleuse	Presse écrite	QUOTIDIEN	REG
20/06/13	BLOG MEDIAPART	Pour un projet de Fécamp soutenable	Presse Web	QUOTIDIEN	NAT
24/06/13	RESONANCE	Annonce réunion raccordement	Radio	QUOTIDIEN	REG
25/06/13	PAPERBLOG	Cahier d'acteur collectif stop EPR	Presse Web	QUOTIDIEN	REG
26/06/13	PARIS NORMANDIE	Le raccordement fait débat	Presse écrite	QUOTIDIEN	REG
01/07/13	LE COURRIER CAUCHOIS	En attendant de lourds travaux	Presse écrite	HEBDOMADAIRE	REG
02/07/13	LE PROGRES DE FECAMP	Deux câbles dans la ville	Presse écrite	QUOTIDIEN	REG
08/07/13	LE HAVRE PRESSE	Annonce réunion clôture	Presse écrite	QUOTIDIEN	REG
10/07/13	FRANCE 3 HAUTE NORMANDIE	Annonce réunion clôture	TV	QUOTIDIEN	REG
10/07/13	FRANCE 3 HAUTE NORMANDIE	Couverture réunion clôture	TV	QUOTIDIEN	REG
10/07/13	RESONANCE	Annonce réunion clôture	Radio	QUOTIDIEN	REG
11/07/13	FRANCE BLEU HAUTE NORMANDIE	Couverture réunion clôture	Radio	QUOTIDIEN	REG
13/07/13	LA CHRONIQUE DE NORMANDIE	Le point sur le débat	Presse écrite	HEBDOMADAIRE	REG
15/07/13	LE PROGRES DE FECAMP	Le débat à suivre sur le net	Presse écrite	QUOTIDIEN	REG
17/07/13	AVENIR SEINE	Fécamp en plein débat	Presse écrite	QUOTIDIEN	REG

### // Annexe 8 :

#### Budget du débat public

Frais engagés par la CPDP	
Loyers et équipements des locaux de la CPDP	22 972 €
Salaires chargés du secrétariat général, frais de déplacement et divers	320 991 €
Marché prestataire logistique	130 818 €
Marché prestataire communication (studio graphique, impression des documents du débat)	123 555 €
Achat d'espaces presse et affichage public	60 084 €
Création et adaptation graphique du site Internet	14 281 €
Assistance à la mise en place, animation et modération du site Internet du débat public	25 640 €
<b>TOTAL</b>	<b>698 341 €</b>

Frais engagés par la CNDP	
Indemnités versées aux membres	31 823 €
Frais de déplacement remboursés aux membres	4 787 €
<b>TOTAL</b>	<b>36 610 €</b>



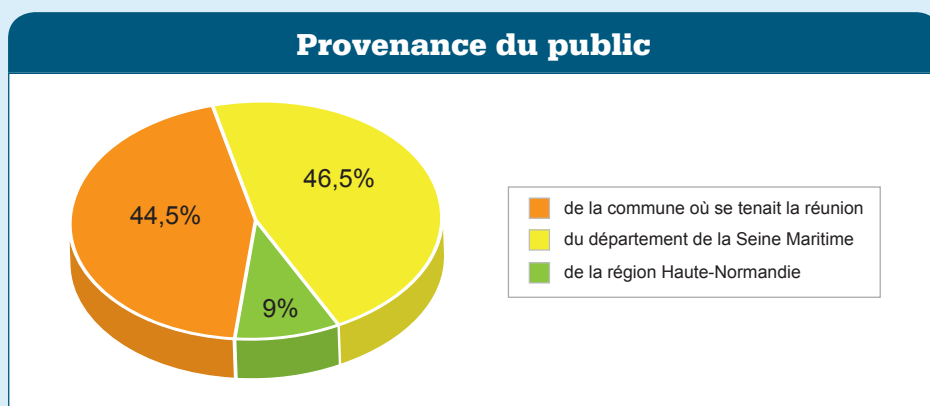
## // Annexe 9 :

### Enquête de notoriété

À l'accueil de chaque réunion, une hôtesse a réalisé un sondage de notoriété à partir d'un questionnaire conçu par CDV Evénements et préalablement validé par le Secrétariat Général (enquête de notoriété assistée).

Sur un total de **378 personnes interrogées** lors des 8 réunions publiques du débat, représentant **31.8% des participants aux réunions**, il ressort de cette enquête :

#### 1 / Provenance du public



Détail / réunion	Vous êtes résident			Total personnes interrogées
	de la commune	du département	de la région	
Fécamp • 25 mars	28	30	1	59
St-Jouin • 12 avril	20	28	5	53
Etretat • 27 avril	18	24	6	48
Le Havre • 14 mai	30	23	4	57
Saint-Pierre-en-Port • 24 mai	14	16	0	30
Fécamp • 4 juin	15	15	2	32
Fécamp • 25 juin	18	17	9	44
Fécamp • 10 juillet	25	23	7	55
<b>TOTAL DEBAT</b>	<b>168</b>	<b>176</b>	<b>34</b>	<b>378</b>
	<b>44,5%</b>	<b>46,5%</b>	<b>9%</b>	

## // Annexe 9 :

### Enquête de notoriété (suite)

#### 2 / Moyens d'information

Hors participants directement impliqués dans le projet (maître d'ouvrage) et élus informés préalablement à la publicité des réunions par la CPDP et le maître d'ouvrage, le public a été informé par les moyens suivants →

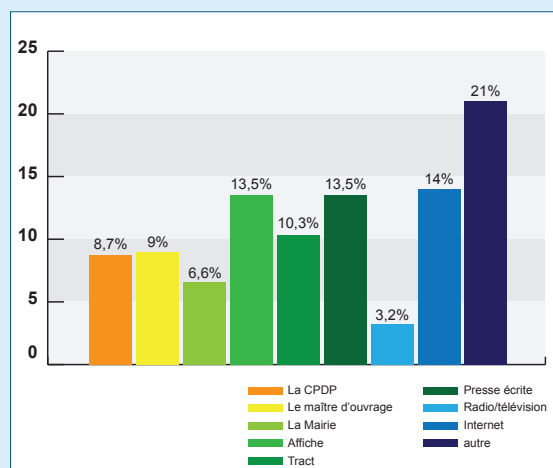
Les résultats révèlent une **campagne multimédia équilibrée** dans laquelle chaque outil mis en oeuvre remplit son office.

Parmi les moyens cités, et hors catégorie « autre » qui arrive en tête avec 21%, **l'information diffusée directement par la CPDP et le MO totalise 17.7% des citations assistées.**

Suivent **les médias** (total presse écrite + audiovisuelle) enregistrant **16.7%** des réponses.

Avec **14% Internet** arrive ensuite, suivi par **l'affichage à 13,5%** et le **tractage à 10,3%**.

Soit un total de **30,7% pour les médias on et off line** et 23.8% de taux de retour pour les éditions et leurs campagnes de diffusion.



#### Remarques :

- À propos de la « presse » : aucune question ne portant sur la nature de l'information (article ou encart publicitaire), cette enquête ne permet pas de distinguer les retombées des relations presse et des campagnes d'achat d'espace.
- À propos « d'Internet », les réponses reçues incluent l'information recueillie sur différents sites web (le site du débat, site d'informations) et messageries.

Une question spécifique au site Internet du débat a été introduite à partir de la réunion du 14/05.

À la question, « avez-vous consulté le site Internet du débat ? »

**62%** des répondants ont affirmé avoir déjà consulté le site [www.debatpublic-eolienmer-fecamp.org](http://www.debatpublic-eolienmer-fecamp.org).

*NB : les résultats obtenus portent sur 161 personnes interrogées*

**Affichage et tractage** enregistrent respectivement un taux de retour de **13,5 %** et **10,3%**.

Remarques : l'affichage effectué en commerces de proximité et l'achat d'espace ne sont pas distingués. L'impact des campagnes est notable à l'étude du détail de chaque réunion.

Avec **6.6%** de taux de retour enregistré, les **mairies** où pour mémoire ont été déployés les supports réalisés par la CPDP (expositions, tracts et affiches), en complément des supports traditionnels d'information locale (bulletins municipaux, réseaux d'affichage interne, ...) constituent un réseau complémentaire pertinent.

Parmi les « autres » **sources d'information**, qui arrivent en total des réponses cumulées en tête ont notamment été cités par ordre décroissant :

- les associations (très majoritairement citées)
- information dans le cadre professionnel
- les organismes consulaires, CCI notamment
- le Conseil Général
- le bouche à oreille, ...

*NB : Aucune remarque particulière n'a été formulée à l'occasion de ces enquêtes par le public sur la publicité de cette réunion. La démarche qualitative a été appréciée.*





**cndp**  
Commission particulière  
du débat public  
Eolien en Mer  
Fécamp

Commission nationale du débat public  
244, boulevard Saint-Germain - 75 007 Paris  
Tél. : 01 44 49 85 60 - Fax : 01 44 49 85 61  
Mél. : [cndp@debatpublic.fr](mailto:cndp@debatpublic.fr)  
Site Internet : [www.debatpublic.fr](http://www.debatpublic.fr)

[www.debatpublic-eolienmer-fecamp.org](http://www.debatpublic-eolienmer-fecamp.org)